

Annexe 1

RELATIONS BILATÉRALES CANADA-UE : ACCORDS ET DÉCLARATIONS

Annexe 1 RELATIONS BILATÉRALES CANADA-UE : ACCORDS ET DÉCLARATIONS

- **Accord cadre pour la coopération économique et commerciale (1976)** : institue le Comité mixte de coopération composé de représentants du Canada et de la Commission européenne.
- **Déclaration transatlantique de 1990** : met en place un cadre institutionnel (2 sommets et 2 rencontres ministérielles par année). Le sommet Canada-UE de décembre 2001 a porté sur le terrorisme, la prévention des conflits, l'OMC, sur l'orientation de l'ICCU vers les questions réglementaires et il a aussi été question du symposium sur la concurrence organisé dans le cadre du FORCCE et du NEPAD.
- **Déclaration politique commune et Plan d'action (1996)** : élargissent la coopération bilatérale et définissent les actions dans quatre domaines : relations économiques et commerciales, défense et sécurité (sécurité euro-atlantique, coopération sur les questions globales, coopération régionale, aide au développement et assistance humanitaire), questions transnationales (environnement, migration, terrorisme et criminalité internationale) et promotion des liens transatlantiques.

Principaux accords bilatéraux

- Utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire (Traité de coopération nucléaire Canada-Euratom, 1959);
- Pêche (1979)
- Gestion des déchets radioactifs (1980)
- Pêcheries (1981, amendement en 1983)
- Recherche sur le traitement des eaux résiduaires (1983)
- Protocole d'entente sur la coopération dans le domaine de la recherche médicale et de la santé publique (1984)
- L'Accord de coopération nucléaire prolongé de 20 ans (1985)
- Protocole d'entente sur la collaboration en matière de recherche et développement de la fusion (1986)
- Protocole d'entente sur le traitement des minéraux complexes de sulfite. Protocole d'entente relatif aux effets radioactifs sur la santé et l'environnement (1987)
- Protocole d'entente sur la coopération dans le domaine de la fusion thermonucléaire contrôlée (1988)
- Commerce des boissons alcoolisées (1988)
- Application des règlements et la conservation des stocks, suite au différend relatif au flétan noir (1995)
- Coopération scientifique et technologique (1995, modifié en 1998)
- Éducation et la formation (1996)
- Accord sur le piégeage sans cruauté (1997)
- Reconnaissance mutuelle - Évaluation de la conformité (1998) couvre matériels de télécommunication et compatibilité électromagnétique, embarcations de plaisance, appareils médicaux et bonnes pratiques de fabrication de produits pharmaceutiques, et sécurité en matière d'électricité.
- Recherche-développement dans le domaine nucléaire (1998)
- Accord sur l'article XXIV:6 du GATT (1996) compense la diminution des exportations canadiennes vers l'UE consécutive à l'accession de la Suède, de la Finlande et de l'Autriche.
- Coopération douanière (1997)
- Accord Canada-UE sur les normes vétérinaires (1998)
- Coopération en matière de Concurrence Canada-EU (1999)
- Accord renouvelant la coopération en matière d'éducation de formation (2000)

Déclarations conjointes

- Sommet Canada-Union Européenne, Mai 2002
- Sommet Canada-Union européenne, Décembre 2001
- Organisation mondiale du commerce (OMC), Juin 2001
- Coopération dans les enceintes des Nations Unies, Juin 2001
- Non-prolifération, maîtrise des armements et désarmement, Juin 2001
- Changements climatiques, Juin 2001
- Coopération en matière de justice et d'affaires intérieures, Décembre 2000
- Coopération en matière de navigation par satellite - GALILEO, Décembre 2000
- Défense et sécurité, Décembre 2000
- Coopération en matière d'aide au développement, Décembre 2000
- Organisation mondiale du commerce (OMC), Juin 2000
- Sécurité humaine: consolidation de la paix et prévention des conflits, Juin 2000
- Coopération nordique, Décembre 1999
- Commerce électronique, Décembre 1999
- Armes légères, Décembre 1999

Rapports et rencontres de coopération

Rapports

- Rapport sur les progrès de l'Initiative commerciale Canada-Union Européenne ; mai 2002
- Initiative commerciale Canada-Union Européenne: Rapport d'avancement au Sommet UE-Canada, Décembre 2001
- Traverser l'Atlantique: Élargir les relations économiques entre le Canada et l'Europe , Juin 2001
- Traverser l'Atlantique: Réponse du Gouvernement, Octobre 2001
- Principaux aspects de la coopération entre l'UE et le Canada au cours de la présidence Suédoise, Juin 2001
- Rapport au Sommet UE-Canada sur les progrès de l'Initiative commerciale UE-Canada, Juin 2001
- Les Relations Canada-UE en matière de commerce et d'investissement: Effets d'une élimination tarifaire, Février 2001
- Initiative commerciale Canada-UE : Rapport présenté à l'occasion du Sommet Canada-UE, Décembre 2000
- Rapport du Comité des Affaires étrangères du Parlement, 1998
- Rapport du Comité des Affaires étrangères du Parlement, 1996

Rencontres de coopération entre des représentants du Canada et de l'UE

- Comité sur la science et technologie Comité sur la coopération douanière
- Comité sur l'accord vétérinaire
- Groupe de travail sur la navigation par satellite
- Environnement
- Pêcheries
- Dialogue bilatéral sur la biotechnologie
- Dialogue santé et consommation

Annexe 2

RELATIONS CANADA/UE – ETATS-UNIS/UE

Annexe 2
RELATIONS CANADA/UE – ÉTATS-UNIS/UE

Canada-UE	États-Unis-UE
• Déclaration transatlantique (1990) • Déclaration et Plan d'Action (1996) • Éducation (1995) • Accord sur la coopération scientifique et technologique (1995, modifié en 1998) • Accord sur l'article XXIV:6 du GATT (1996) compense la diminution des exportations canadiennes vers l'UE consécutive à l'accession de la Suède, de la Finlande et de l'Autriche. • Accord de coopération douanière (1997) • Accord de reconnaissance mutuelle (1998) • Accord sur la recherche-développement dans le domaine nucléaire (1998) • Accord Canada-UE sur les normes vétérinaires (1998) • ICCU Initiative commerciale Canada-UE (1998) • Accord de Coopération en matière de Concurrence Canada-EU (1999) • Accord renouvelant la coopération en matière d'éducation de formation (2000)	• Transatlantic Declaration (1990) • Competition Policy (1991) • New Transatlantic Agenda (NTA) and the EU-US Joint Action Plan (1995) • Lancement TBD (1995) • Éducation (1995) • Science and Technology Agreement 1997 • Agreement on Custom Cooperation and Mutual Assistance in Customs Matters (1997) • Mutual Recognition Agreement (1998) • Agreement on the application of positive comity principles in the enforcement of their competition laws (1998) • Transatlantic Economic Partnership (TEP) 1998. • Veterinary Equivalence Agreement 1999 • Regulation—lignes directrices complétées (2002)

Annexe 3
RAPPORT D’AVANCEMENT DE L’ICCU LORS SOMMET UE-CANADA, DÉCEMBRE 2001

Annexe 3

RAPPORT D'AVANCEMENT DE L'ICCU LORS SOMMET UE-CANADA, DÉCEMBRE 2001

OMC :

- Progrès, collaboration bilatérale avant la conférence ministérielle de Doha et coordination des positions défendues durant la conférence.
- Les efforts futurs de négociation porteront sur l'accès aux marchés, les disciplines relatives aux subventions et aux droits compensateurs, la transparence de l'OMC, l'interface entre les règles environnementales et commerciales, le développement durable, les ententes-cadres sur les investissements et la concurrence et l'assistance technique et le renforcement des capacités dont les pays en développement.

Accord Canada-UE sur la reconnaissance mutuelle (dans certains secteurs) :

- Problèmes de mise en œuvre (dispositifs médicaux, sécurité électrique et produits pharmaceutiques)
- Le dialogue se poursuit à l'égard de la reconnaissance mutuelle des titres professionnels

Accord vétérinaire :

- Progrès réalisés vers un protocole commun de vérification et sur l'amélioration de la notification et de l'échange d'information
- Discussions sur l'équivalence (reconnaissance des mesures sanitaires) n'ont pas avancées

Biotechnologie et produits organiques :

- En 2002, les discussions seront poursuivies sur les questions de biotechnologie.
- Discussions sur les normes de production et d'étiquetage des produits organiques dans le but d'établir l'équivalence entre la norme de l'UE et la norme canadienne.

Commerce électronique

- "Déclaration conjointe sur le commerce électronique dans la société de l'information mondiale" .
- La coopération Canada-UE se poursuit.
- Un accord confirmant l'équivalence des lois sur la protection des renseignements personnels progressait. Une décision de la Commission le confirme en 2002 que la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques du Canada assure une protection adéquate des données personnelles.

Culture et audiovisuel

- Le Canada insiste sur le renforcement de la coopération dans le domaine de la culture et de l'audiovisuel. La Commission maintient qu'un examen de la politique de coopération avec les pays tiers dans ce domaine doit être terminé avant que de telles discussions puissent commencer.

Réglementation

- Le Canada et l'UE sont prêts à lancer des enquêtes auprès de leurs milieux d'affaires respectifs. Les résultats serviront à définir de nouveaux objectifs fondés sur les priorités que l'enquête aura révélées.
- Comme convenu à la réunion d'octobre du Comité conjoint de coopération, des rencontres plus fréquentes du Sous-comité du commerce et de l'investissement (SCCI) seront prévues pour assurer une meilleure gestion des différends.

Élimination des tarifs

- Des responsables du Canada et de la Commission européenne ont examiné en novembre les résultats de l'étude canadienne sur l'élimination des tarifs. Un effort commun de recherche est possible.

Un autre rapport sera établi en prévision du Sommet qui doit avoir lieu à Madrid le 8 mai.

Annexe 5
RÉPONSE DU GOUVERNEMENT CANADIEN AU RAPPORT *TRAVERSER L'ATLANTIQUE*

Annexe 5

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT CANADIEN AU RAPPORT *TRAVERSER L'ATLANTIQUE*

Dans sa réponse au rapport de juin 2001, le gouvernement canadien reconnaît l'importance de l'Europe et affirme avoir entrepris de nouvelles initiatives répondant aux recommandations principales du Comité. En voici les points saillants :

- Les sommets Canada-UE et les réunions officielles des ministres.
- Les ministères partenaires d'Équipe Canada Inc. mènent plus de 400 activités reliées au commerce et aux investissements avec l'Europe chaque année. CanadExport a publié sept suppléments consacrés à des pays européens et les partenaires d'Équipe Canada Inc. ont lancé des activités comme les Forums sur le commerce et l'investissement Canada-France, Canada-Italie, Canada-Turquie et Canada-Grèce.
- Le Canada s'emploie à faire savoir que la structure de l'économie canadienne est en évolution et qu'elle comporte un grand nombre d'industries modernes à base de savoir (stratégie de diplomatie ouverte pour souligner le 25^e anniversaire des relations Canada-EU, stratégies de marketing des Missions à l'étranger, stratégie de modernisation de la « marque Canada » visant à projeter à l'étranger l'image d'un leader mondial de la nouvelle économie, programme de coopération Canada-UE en matière d'éducation supérieure et de formation, etc.)
- Le programme Partenaires pour l'investissement au Canada, qu'appuient Industrie Canada et le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI), considère l'Europe comme une excellente source de nouveaux investissements et de nouvelles technologies, et étendra à ce continent son programme de la « marque Canada ». Le gouvernement organise des missions d'Équipe Canada Investissement en Europe.
- Le MAECI a mené une étude sur les effets d'une élimination des droits de douane sur le commerce entre le Canada et l'UE. Des études supplémentaires sont prévues et une campagne auprès des principaux décideurs européens afin de les amener à appuyer d'éventuelles négociations est envisagée. Par ailleurs, le Canada reste déterminé à mener à bien les négociations avec l'AELE.
- La Canada participe à l'amélioration des accords de l'OMC qui encadrent les échanges entre le Canada et l'UE. Le Canada collabore avec les autres membres de la Quadrilatérale (États-Unis, Japon et UE) et avec plusieurs pays développés et en développement dans le but de mettre au point un programme de négociation. Dans le domaine agricole, le Canada cherche à abaisser ou à éliminer les subventions agricoles afin d'obtenir un accès amélioré aux marchés de l'UE et réduire les distorsions sur le marché.
- Le gouvernement du Canada considère que l'Initiative commerciale Canada-UE est un instrument utile pour réduire les obstacles au commerce et à l'investissement et il a proposé un certain nombre de nouveaux objectifs. La Commission européenne préfère procéder d'abord à un sondage auprès des gens d'affaires de part et d'autre de l'Atlantique afin de connaître leurs priorités. Ce sondage est en voie d'être réalisé afin d'établir les objectifs de l'ICCU, notamment en ce qui concerne les entraves réglementaires.
- Le gouvernement du Canada reconnaît qu'un forum de gens d'affaires apporte une contribution utile aux relations Canada-UE. Le Plan d'action établissait ce besoin, et le gouvernement a activement encouragé et soutenu la TRCE au moment de son lancement en 1999.

- Le MAECI examine l'incidence que l'élargissement de l'UE pourrait avoir sur les intérêts du Canada en matière de commerce et d'investissement (agriculture, questions relatives à l'indemnisation, etc.).
- Le Canada s'emploie dans plusieurs enceintes internationales à développer un cadre réglementaire mondial s'appliquant aux produits de biotechnologie qui soit fondé sur des principes scientifiques et sur des règles acceptées de tous.
- Le Canada et l'UE cherchent à convenir du sens à donner à l'approche de précaution et de la façon de l'appliquer à la réglementation.

Annexe 6

DONNÉES STATISTIQUES SUR LE COMMERCE ET L'INVESTISSEMENT CANADA-UE

Annexe 6

DONNÉES STATISTIQUES SUR LE COMMERCE ET L'INVESTISSEMENT CANADA-UE

Liste des tableaux et graphiques

1. Flux commerciaux - 1995
2. Flux commerciaux - 2000
3. Le poids des exportations de biens et services dans le PIB des membres du G-7 en 2000
4. Le poids du stock d'investissement direct passif dans le PIB des membres du G-7 en 2000
5. Les principaux partenaires commerciaux du Canada en 2001 (commerce des biens et services)
6. Le commerce des biens et services entre l'UE et le Canada de 1990 à 2001
7. Les exportations de biens et services du Canada à destination de l'UE de 1990 à 2001
8. Les importations de biens et services du Canada en provenance de l'UE de 1990 à 2001
9. Les principaux importateurs de marchandises canadiennes en 2001
10. Évolution des exportations canadiennes de marchandises selon le partenaire commercial de 1996 à 2001
11. Évolution des exportations canadiennes de marchandises selon le partenaire commercial de 1988 à 2001
12. Les principaux fournisseurs de l'économie canadienne en 2001
13. Évolution des importations canadiennes de marchandises selon le partenaire commercial de 1996 à 2001
14. Évolution des importations canadiennes de marchandises selon le partenaire commercial de 1988 à 2001
15. Évolution de la balance commerciale Canada – UE de 1988 à 2001
16. Les exportations canadiennes de marchandises à destination de l'UE par secteur en 2001
17. Évolution des exportations de marchandises en valeur à destination de l'UE par secteur de 1989 à 2001
18. Les importations canadiennes de marchandises en provenance de l'UE par secteur en 2001
19. Évolution des importations de marchandises en valeur en provenance de l'UE par secteur de 1989 à 2001
20. Répartition géographique des exportations de marchandises à destination de l'UE en 2001
21. Évolution des exportations de marchandises en valeur à destination de l'UE par État membre 1996-2001
22. Répartition géographique des importations de marchandises en provenance de l'UE en 2001
23. Évolution des importations de marchandises en valeur en provenance de l'UE par État membre 1996-2001
24. Les exportations de services du Canada : les principaux clients en 2001
25. Évolution des exportations de services du Canada avec ses principaux partenaires de 1988 à 2001
26. Les importations de services du Canada : les principaux fournisseurs en 2001
27. Évolution des importations de services du Canada avec ses principaux partenaires de 1988 à 2001
28. Évolution du commerce des services entre le Canada et l'UE de 1988 à 2001
29. Les exportations de services à destination de l'UE par secteur en 2001

30. Évolution des exportations de services à destination de l'UE par secteur de 1988 à 2001
31. Évolution des exportations de services à destination de l'UE par secteur de 1990 à 2001
32. Les importations de services en provenance de l'UE par secteur en 2001
33. Évolution des importations de services en provenance de l'UE par secteur de 1988 à 2001
34. Évolution des importations de services en provenance de l'UE par secteur de 1990 à 2001
35. Répartition géographique des exportations de services à destination de l'UE en 1999
36. Évolution des exportations de services à destination de l'UE par État membre de 1994 à 1999
37. Répartition géographique des importations de services en provenance de l'UE en 1999
38. Évolution des importations de services en provenance de l'UE par État membre de 1994 à 1999
39. Les exportations de "services commerciaux" à destination de l'UE par secteur en 1999
40. Évolution des exportations de "services commerciaux" à destination de l'UE par secteur de 1995 à 1999
41. Les importations de "services commerciaux" en provenance de l'UE par secteur en 1999
42. Évolution des importations de "services commerciaux" en provenance de l'UE par secteur de 1995 à 1999
43. Répartition géographique des exportations de "services commerciaux" à destination de l'UE en 2001
44. Évolution des exportations de "services commerciaux" à destination de l'UE par État membre de 1994 à 1999
45. Répartition géographique des importations de "services commerciaux" en provenance de l'UE en 2001
46. Évolution des importations de "services commerciaux" en provenance de l'UE par État membre de 1994 à 1999
47. Les principales destinations de l'Investissement direct canadien en 2001
48. Évolution du poids relatif des principaux bénéficiaires de l'Investissement direct canadien entre 1990-2001
49. Évolution des principaux bénéficiaires de l'Investissement direct canadien de 1988 à 2001
50. Les principales sources en Investissement direct pour le Canada en 2001
51. Évolution du poids relatif des principales sources d'Investissement direct pour le Canada de 1990 à 2001
52. Évolution des principales sources d'Investissement direct pour le Canada de 1988 à 2001
53. Le poids de l'UE dans l'Investissement direct canadien - actif et passif en 2001
54. Évolution des stocks d'investissement Canada - UE de 1988 à 2001
55. Le stock d'investissement canadien dans l'UE par secteur en 2001
56. Évolution du stock d'Investissement direct canadien dans l'UE par secteur de 1988 à 2001
57. Évolution du stock d'Investissement direct canadien dans l'UE par secteur de 1989 à 2001
58. Évolution du stock d'Investissement direct de l'UE au Canada par secteur de 1988 à 2001
59. Évolution du stock d'Investissement direct de l'UE au Canada par secteur de 1989 à 2001
60. Évolution des stocks d'investissement "Finance et Assurance" entre le Canada et l'UE de 1988 à 2001
61. Évolution du stock d'investissement de l'UE dans le secteur "Autres industries" au Canada de 1988 à 2001
62. Répartition du stock d'Investissement direct canadien dans l'UE par État membre en 2001
63. Évolution de la part des États membres dans le stock d'Investissement direct canadien à destination de l'UE de 1991 à 2001
64. Évolution du stock d'investissement direct canadien dans l'UE par État membre de 1988 à 2001
65. du stock d'Investissement direct de l'UE au Canada par État membre en 2001

66. Évolution de la part des États membres dans le stock d'Investissement direct européen à destination du Canada de 1991 à 2001
67. Évolution du stock d'investissement direct de l'UE au Canada par État membre de 1988 à 2001

** source : Statistique Canada*

Balance des paiements internationaux du Canada

Le commerce international des marchandises du Canada

Bilan des investissements internationaux du Canada

Annexe 7

FRICTIONS ET DIFFÉRENDS COMMERCIAUX

Annexe 7

FRICTIONS ET DIFFÉRENDS COMMERCIAUX

La plupart des différends portent sur les matières premières : agroalimentaire, poisson, produits forestiers, amiante. Voici sommairement les préoccupations canadiennes en matière d'accès au marché de l'UE.

La Politique agricole commune (PAC) gêne l'accès aux marchés européens et les exportations du Canada vers des pays tiers et l'augmentation récente par l'UE des subventions à l'exportation de l'orge et de l'avoine pour réagir à la diminution du cours mondial des céréales préoccupe le Canada.

Régime d'importation de céréales de l'UE, de l'avis du Canada, contrevient aux engagements de l'Europe envers l'OMC. Le recours aux cotations boursières du marché américain des denrées comme référence pour le calcul des droits, plutôt que la valeur de la transaction, serait injuste pour les exportateurs canadiens. En 1995, le Canada a demandé la constitution d'un groupe d'examen à l'OMC mais a retiré la demande à la suite d'une entente avec l'UE. Un recours à l'OMC n'est pas écarté.

Organismes génétiquement modifiés (OGM) : Processus d'approbation des OGM et réglementation sur l'étiquetage et la traçabilité. L'UE a mis de l'avant un Plan d'écoétiquetage appelé « Programme fleur ». Le Canada veut que l'UE adhère au code de bonnes pratiques de l'Accord de l'OMC sur les obstacles techniques au commerce.

L'Union a adopté un principe de prudence en matière d'inocuité des aliments qui, selon le Canada, n'est pas toujours fondé scientifiquement. Un exemple est le refus d'approuver toutes les variétés canadiennes de **canola transgénique**, ce qui empêche le Canada d'exporter du canola en Europe depuis 1997..

Aussi, l'exportation de **suif canadien** et de ses dérivés est compromise par une interdiction qui frappe certaines matières qui, estime-t-on, peuvent causer l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB). Le Canada et les États-Unis affirment que l'exposition du suif et de ses dérivés à la chaleur durant la transformation élimine l'agent infectieux. L'UE a attribué au Canada la cote de II sur son échelle de classification du risque géographique de l'EBS, ce qui se traduit par une interdiction *de facto*.

Produits alimentaires biologiques : Réglementation sur la production, l'étiquetage et l'inspection des produits alimentaires biologiques. L'UE tient une liste des pays d'où elle en permet l'importation et le Canada ne figure pas sur cette liste. Après 2005, les importations de produits biologiques devront provenir des pays faisant partie de la liste établie par l'UE.

Hormones bovines : Un autre exemple de barrière commerciale érigée au nom de la santé et de la sécurité est la décision d'interdire le recours aux hormones de croissance dans l'élevage de bétail et l'importation de bœuf produit à partir de ces hormones. Le Canada, comme les États-Unis, justifie son opposition à l'interdiction en affirmant qu'elle n'est pas fondée en science et qu'elle représente un obstacle non tarifaire. L'UE avait jusqu'en 1999 pour donner suite aux décisions de l'OMC qui ont donné raison au Canada et aux États-Unis. Elle ne l'a toujours pas fait et le Canada a adopté des mesures de rétorsion.

Pommes de terre de semence : Exigences phytosanitaires.

Vins : L'accès au marché européen est également restreint pour les **vins canadiens désignés de qualité**. L'industrie vinicole canadienne a été informée qu'elle a jusqu'en septembre 1998 pour

s'entendre avec la Commission européenne sur les appellations (l'Union veut que le Canada exige de ses viticulteurs qu'ils s'abstiennent d'utiliser certaines appellations européennes comme *champagne*, *porto* et *xérès*) et sur les normes canadiennes de production, afin d'assurer que la santé des Européens ne soit pas menacée. L'accès au marché européen sera bloqué si aucune entente n'est signée d'ici là.

Pêche : Règlement du différend canado-espagnol (et donc canado-européen) sur l'accès aux stocks canadiens de flétan noir. Le problème continue en raison des tarifs européens élevés **sur les exportations canadiennes de poisson et de produits de la mer**. Les tarifs qui frappent le poisson de fond qui intéresse le Canada sont de l'ordre de 7,5 à 12 p. 100 tandis que les tarifs qui touchent la crevette canadienne varient de 12 à 20 p. 100, selon le produit. La vente de produits de la mer aux européens a chuté depuis 1988 de 446 millions à 300 millions de dollars.

Mines : Plusieurs pays européens ont interdit ou limité l'utilisation de **l'amiante crysotile**. Le Canada affirme que ces interdictions ne sont pas fondées en science et que l'usage contrôlé du produit ne met pas en danger la santé humaine. En 1998, le Canada a annoncé sa décision d'entreprendre des consultations à l'OMC en vue de régler son différend avec la France à ce sujet. Le différend a été réglé au détriment du Canada.

Interdictions et restrictions visant certains métaux non ferreux : Aluminium, droit de douane de 6 %.

Nématode du pin : Exigence que le bois d'œuvre résineux en provenance du Canada, sauf le thuya géant, soit traité à la chaleur afin d'assurer l'élimination du nématode du pin a réduit à zéro les exportations de bois d'œuvre vert du Canada vers l'UE. En 2000-2001, le Canada a mis au point et a soumis à l'approbation de l'UE un programme de certification rejeté par l'UE qui a invoqué le fait que sa mise en application aurait été trop complexe.

Certification forestière : Certification des produits forestiers fabriqués à partir de bois provenant de forêts aménagées de façon durable.

Marchés publics : Au nombre des obstacles : normes, certification, qualification professionnelle et exigences de « contenu national ». Plusieurs secteurs (télécommunications, transport et électricité).

Progrès récents

- En 2001, l'UE a éliminé les obstacles réglementaires à l'importation de vin de glace. Des négociations supplémentaires ont été entamées.
- Le Canada et l'UE se sont entendus sur l'équivalence de leur législation sur la protection de la confidentialité des données.
- La Finlande a revu son application de règlements de l'UE relativement aux mollusques bivalves du Canada.
- Le Canada et l'UE appliquent les dispositions de l'Annexe sur les bateaux de plaisance de l'Accord de reconnaissance mutuelle.

Annexe 8

DONNÉES STATISTIQUES SUR LE COMMERCE ET L'INVESTISSEMENT AMÉRIQUE LATINE- UE

Annexe 8
DONNÉES STATISTIQUES SUR LE COMMERCE ET L'INVESTISSEMENT AMÉRIQUE
LATINE-UE

Liste des tableaux et graphiques

1. Le poids de l'Union européenne dans le commerce extérieur de l'Amérique latine en 1995 et 2000
2. Le poids de l'Amérique latine dans le commerce extérieur de l'UE en 1995 et 2000
3. Évolution du commerce extérieur de l'UE avec l'Amérique latine de 1995 à 2000
4. Les relations commerciales de biens et services de l'UE avec l'Amérique latine et Caraïbe en 2000
5. Les principaux secteurs d'exportation de l'UE pour quelques pays d'Amérique latine en 2000 (en % du total des exportations)
6. Les principaux secteurs d'importation de l'UE pour quelques pays d'Amérique latine en 2000 (en % du total des importations)
7. Le commerce des services de l'UE avec quelques pays d'Amérique latine en 2000
8. Évolution des flux d'Investissement direct européen à destination de l'Amérique latine de 1996 à 2000
9. Le poids relatif de l'Amérique latine dans les flux d'Investissement direct européen en 2000
10. Le poids relatif de l'Amérique latine dans le stock d'Investissement direct de l'UE dans le monde en 1999
11. Les origines des flux d'Investissement direct entrant en Amérique latine et Caraïbe de 1990 à 1997
12. Les importations de l'UE en provenance du Mercosur par secteur en 2000
13. Les exportations de l'UE à destination du Mercosur par secteur en 2000
14. Les exportations de l'Union européenne et des États-Unis à destination du Mercosur de 1996 à 1998
15. Les importations de l'Union européenne et des États-Unis en provenance du Mercosur de 1996 à 1998
16. Les principaux investissements européens au Mercosur et au Chili de 1998 à 2000
17. Argentine : les sources de l'Investissement direct étranger, flux agrégés de 1992 à 1999
18. Brésil : les sources de l'Investissement direct étranger, flux agrégés de 1996 à 2000

*** source :**

Graphique 1 : Fonds monétaire international

Graphique 2-10 et 12-15 : Eurostat

Graphique 11 : UNCTAD

Graphique 16 : ECLAC

Graphique 17 : Direccion Nacional de Cuentas Internacionales

Graphique 18 : Banco Central do Brasil

Annexe 9
CHRONOLOGIE DES RELATIONS CANADA-EUROPE RELATIVES À LA SÉCURITÉ
ET À LA DÉFENSE
DÉCLARATION CONJOINTE CANADA-UNION EUROPÉENNE SUR LA DÉFENSE ET LA
SÉCURITÉ*
OTTAWA, DÉCEMBRE 2000

Annexe 9.1

Chronologie des relations Canada-Europe relatives à la sécurité et à la défense

1990

22 novembre *Déclaration transatlantique*, qui pose le principe des sommets annuels Canada-UE.

1991

17 septembre Le ministre de la Défense annonce le rapatriement du contingent canadien stationné en Europe, à l'exception d'un groupe-bataillon.

1992

7 février Signature du **Traité de Maastricht**, qui institue une politique de étrangère de sécurité commune (PESC) pour les États membre de la Communauté européenne et envisage, à plus long terme, la constitution d'une politique de défense commune.

25 février Budget fédéral : les dernières unités canadiennes stationnées en Europe (à l'exception du personnel servant dans les avions AWACs et au quartier général de l'OTAN) seront rapatriées en 1994.

19 juin : **Déclaration de Petersberg** : Définition du cadre des interventions européennes : missions humanitaires ou évacuations d'urgence de ressortissants, missions de maintien de la paix, missions de combat lors d'opération de gestion des crises, y compris de rétablissement de la paix

1996

17 décembre **Déclaration politique et Plan d'action Canada UE.**

1997

2 octobre : Signature du **Traité d'Amsterdam**, qui renforce notamment la Politique étrangère de sécurité commune en y incluant les « missions de Petersberg ».

4 décembre : Sommet EU-Canada à Ottawa. Les deux parties signent un Accord sur la coopération en douanes et l'assistance mutuelle en matière douanière. Cet Accord a pour but de faciliter le commerce en permettant aux autorités douanières respectives d'échanger des informations sur l'harmonisation et la simplification des procédures douanières et d'améliorer la capacité des deux parties de combattre la fraude.

1998

Novembre : Publication du Rapport Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères intitulé *Le point sur l'Europe : les implications d'une intégration accrue de l'Europe sur le Canada*.

4 décembre : **Sommet franco-britannique à Saint-Malo** suivi d'une déclaration où est soulignée la nécessité pour l'UE de disposer des capacités autonomes d'action et d'intervention rapide, appuyées sur des forces militaires crédibles, sans duplication inutile avec l'OTAN. On étudiera également la possibilité de recourir à des moyens préidentifiés au sein de l'OTAN. On assiste à la création du projet de la Politique européenne de la sécurité et de la défense (**PESD**), remplaçant le projet de politique étrangère et de sécurité commune (**PESC**).

17 décembre **Sommet Canada-UE à Ottawa** : Déclaration sur les armes légères et les mines antipersonnel.

1999

Mars-Juin **Guerre du Kosovo** : Opérations de l'OTAN, auxquelles participent des avions et des navires canadiens, contre les Forces serbes.

Juin **Sommet de Cologne** : Javier Solana devient le Haut Représentant pour la Politique étrangère et de sécurité commune.

Décembre **Conseil européen d'Helsinki**. L'Europe affirme la détermination de se doter d'une force d'intervention rapide ainsi que d'une capacité autonome lancer et de conduire des opérations militaires là, où l'OTAN n'est pas engagée.

Décembre **Sommet Canada-UE à Ottawa**. Déclaration conjointe Canada-UE sur les armes légères.

2000

7 février **Rencontre ministérielle Canada-EU**. Lloyd Axworthy suggère de créer un mécanisme de consultation entre le Canada et l'Union.

Avril Publication du rapport du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères intitulé « La nouvelle OTAN et l'évolution du maintien de la paix : conséquences pour le Canada ». Ce rapport souligne les défis à relever pour le Canada dans le cadre de l'OTAN. Il est notamment question du pilier européen.

Mai **Réunion des ministres de l'OTAN à Florence** : Mention du Canada dans le communiqué final

17 mai **Forum transatlantique de Paris** : La défense européenne - perceptions croisées européennes et américaines.

Juin **Le Conseil européen de Santa Maria da Feira** (Portugal) entérine les premières structures militaires de l'Europe de la défense : un comité politique et de sécurité (COPS), un comité militaire provisoire (CME) et un État-major européen provisoire (EME).

- 26 juin **Sommet Canada-UE à Lisbonne.** Le Canada et l'UE adoptent une déclaration commune sur la sécurité humaine (incluant le déminage), intitulée « consolidation de la paix et prévention des conflits ».
- 16 novembre Allocation de David Wright, Ambassadeur du Canada à l'OTAN, intitulée « Le Canada, l'OTAN et la sécurité européenne », devant le Conseil atlantique de Canada. M. Wright a notamment discuté de la situation dans les Balkans, de l'élargissement de l'OTAN ainsi que du rapprochement avec la Russie.
- Décembre Le **Conseil européen de Nice** se prononce pour la mise en place de structures militaires permanentes européennes le plus rapidement possible. Le rapport de la présidence (française) de l'UE sur la politique européenne de sécurité et de défense stipule que « la participation du Canada revêtira un intérêt particulier en cas d'opérations de l'UE faisant appel aux moyens et aux capacités de l'OTAN » et qu'une « attention spéciale sera accordée à la consultation avec le Canada ».
- 19 décembre : **Sommet Canada-UE à Ottawa.** Déclarations conjointes sur des sujets tels que la justice et les affaires intérieures, la coopération en matière de sécurité et de défense.
- 2001**
- 3 février : Discours d'Art Eggleton, Ministre de la Défense Nationale, à Munich. Abordant le sujet des relations transatlantiques et de l'identité européenne de sécurité et de la défense. Le Ministre souligne la nécessité de la coopération entre le Canada et l'UE dans le cadre de l'OTAN. « ...ensemble, plutôt que chacun de son côté ».
- 26 février : Signature du Traité de Nice (voir décembre 2001)
- 15 et 16 mai : Le Canada et l'UE coparrainent un colloque sur la destruction des armes légères dans le contexte des opérations de soutien de la paix. À l'issue de ce colloque, qui s'est tenu à Ottawa, diverses recommandations furent formulées, dont l'une demandant que soit dressé un inventaire des capacités nationales pour contribuer à la destruction d'armes légères lors d'opérations de soutien de la paix. Plusieurs seront adoptées lors du sommet de Stockholm.
- 5 juin : **Réunion d'experts canadiens et européens** dans le but d'échanger des informations et déterminer d'éventuelles initiatives de consolidation de la paix et de prévention des conflits. Parmi les domaines de coopération figurent l'élaboration d'indicateurs de conflit, le lien entre les diamants et les conflits armés, les aspects économiques de la prévention des conflits, y compris la responsabilité sociale des entreprises, et le rôle de la société civile, des femmes et des médias dans la prévention des conflits violents
- 21 juin : **Sommet Canada-UE à Stockholm.** Selon la déclaration conjointe : « L'union européenne et le Canada partagent le point de vue selon lequel la non-prolifération, la maîtrise des armements et le désarmement constituent des éléments clés pour promouvoir la paix et la sécurité dans le monde ». La politique européenne de sécurité et de défense et la sécurité humaine y sont également discutées.

18 décembre : **Sommet Canada-UE à Ottawa.** Suite aux événements du 11 septembre, les deux parties confirment la volonté de combattre le terrorisme au moyen d'une vaste gamme de mesures telles que le resserrement des liens entre leurs institutions légales et leurs organismes de maintien de l'ordre.

2002

6 mars : Réunion des ministres des affaires étrangères de l'UE et du Canada à Ottawa. Bill Graham et ses homologues européens discutent de sujets d'intérêt commun, dont la campagne internationale contre le terrorisme, la situation au Moyen-Orient et le Sommet du G8 que le Canada accueillera à Kananaskis en juin.

8 mai : Sommet Canada-UE à Madrid. La discussion porte sur la crise au Moyen-Orient et sur l'élargissement de l'OTAN.

Annexe 9.2

Déclaration conjointe Canada-Union Européenne sur la défense et la sécurité* Ottawa, Décembre 2000

1. Le Canada et l'Union européenne reconnaissent qu'un nouveau contexte de sécurité et de défense s'est développé au cours de la décennie qui a suivi la fin de la guerre froide. Si les possibilités de faire progresser la paix et la stabilité se sont beaucoup améliorées, de nouveaux risques et défis se présentent à nous. Au même moment, une nouvelle Europe prend forme, sous le signe d'une intégration et d'une coopération accrues, et les structures de sécurité et de défense euro-atlantiques évoluent.
2. Partageant à la fois des valeurs communes ainsi que des intérêts de sécurité communs, aussi bien sur le plan bilatéral que dans le cadre des relations entre l'OTAN et l'Union européenne, le Canada et l'Union européenne réaffirment leur volonté de renforcer leur contribution à la prévention des conflits et la gestion des crises, conformément aux principes de la charte des Nations Unies.
3. Le Canada salue les progrès décisifs réalisés dans l'élaboration de la Politique Européenne de Sécurité et de Défense (PESD) de l'Union européenne, notamment lors de la réunion du Conseil européen de Nice.
4. L'Union européenne et le Canada conviennent que, pour les États concernés, l'OTAN demeure le fondement essentiel de la défense collective de ses membres et continuera à jouer un rôle essentiel dans la gestion des crises. L'Union européenne et le Canada sont favorables à la mise en œuvre rapide des arrangements permanents entre l'UE et l'OTAN, lesquels permettront le développement d'une relation étroite et confiante entre les deux organisations.
5. A la lumière de ces développements, le Canada et l'Union européenne conviennent d'approfondir leur dialogue sur les questions relatives à la Politique Européenne de Sécurité et Défense. A cette fin, ils s'entendent pour tenir des réunions bilatérales trimestrielles, au niveau des experts, sur l'ensemble des questions de sécurité et de défense d'intérêt mutuel, notamment sur les conflits émergents, les mesures visant à prévenir les conflits et la coopération des forces militaires et policières et des experts civils dans les opérations de paix. Tel que décidé au conseil européen de Nice, l'Union européenne et le Canada conviennent que des consultations intensifiées auront lieu en temps de crise.
6. L'Union européenne se réjouit de l'intention du Canada de participer aux aspects civils et militaires des opérations de gestion de crise dirigées par l'Union européenne. Lorsque l'Union s'engagera dans l'examen approfondi d'une option faisant appel aux moyens et capacités de l'OTAN, une attention spéciale sera accordée à la consultation avec le Canada. L'Union européenne et le Canada conviennent de poursuivre leurs échanges pour fixer les modalités de consultation et de participation du Canada aux opérations menées par l'Union européenne.

Annexe 10

MARCHÉ ET INDUSTRIE DE LA DÉFENSE

Annexe 10
MARCHÉ ET INDUSTRIE DE LA DÉFENSE
PRÉPARÉ PAR YVES BÉLANGER

Liste des documents, tableaux et graphiques

10.1 La transformation du marché et de l'industrie de défense

- Tableau 1 : Dépenses militaires, évolution en dollars constants, 1989-2000
- Tableau 2 : Les budgets de la défense dans le monde en 2001, en milliards de dollars US
- Tableau 3 : La trajectoire budgétaire en défense en Amérique du Nord et au sein de l'Union européenne, 1998-2003, en dollars courants
- Tableau 4 : Le tracé des budgets de défense canadien, américain et européen (UE)
- Tableau 5 : Dépenses en capital, évolution en dollars constants, 1989-2000
- Tableau 6 : Dépenses en capital, évolution en dollars courants, 1998-2003
- Tableau 7 : Répartition des ventes de systèmes d'armement majeurs, 1990-2000
- Tableau 8 : Les leaders de l'industrie internationale de défense, en 1999
- Tableau 9 : Effort économique en défense, en pourcentage du PIB, 2001

10.2 Les enjeux clés d'une dynamique politique et économique complexe

10.3 La trajectoire du marché canadien de la défense : l'enjeu régional

- Tableau 10 : Répartition régionale des contrats, 1990-2002
- Tableau 11 : Répartition des revenus des entreprises de défense localisées au Canada et au Québec en 2000
- Tableau 12 : Les grands programmes militaires canadiens et leurs titulaires
- Tableau 13 : Les 50 principaux fabricants de l'industrie de défense en sols canadien et québécois

10.4 Le programme de remplacement des hélicoptères embarqués

- Tableau 14 : Les appareils en piste pour le programme canadien
- Tableau 15 : Les cinq soumissionnaires

10.1 La transformation du marché et de l'industrie de défense

Depuis la fin de la guerre froide, l'industrie de défense d'Occident vit une période de turbulence. Le mouvement de décroissance des budgets militaires, encore très perceptible en Europe, a provoqué plusieurs phénomènes.

Aux États-Unis la restructuration a été menée à l'intérieur du cadre national à partir de 1993. En Europe, le phénomène a adopté un profil transnational qui n'a mené à la naissance des premières organisations d'envergure véritablement européenne qu'après 1999.

Tableau 1 : Dépenses militaires, évolution en dollars constants, 1989-2000

	Part du marché mondial en 2000	Évolution 1989-2000
Monde	100 %	-33 %
OTAN	62,3 %	-27,1 %
Amériques	42 %	-27,1 %
États-Unis	37,1 %	-30,1 %
Europe de l'Ouest	23,8 %	-27,8 %
Triangle européen*	14,5 %	-31,3 %
Canada	1,1 %	-34,6 %

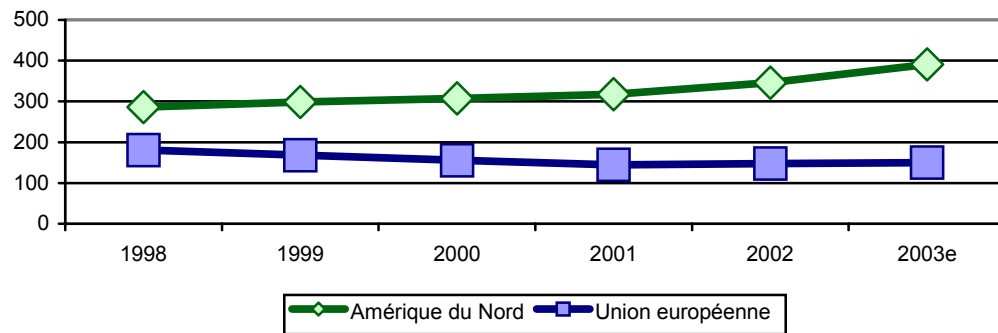
*Allemagne, France, Royaume-Uni Source : SIPRI

Tableau 2 : Les budgets de la défense dans le monde en 2001, en milliards de dollars US

Pays/région	Budget
États-Unis	311
Union européenne	144
Russie	44
Japon	40
Chine	17
Inde	16
Corée du Sud	12
Brésil	15
Arabie saoudite	20
Israël	10
Canada	8

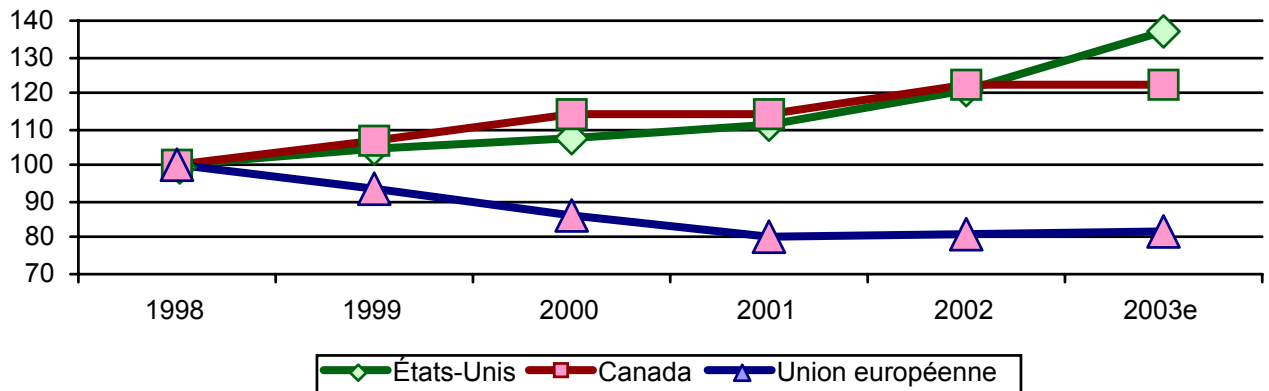
Source : Journal Le Monde

Tableau 3 : La trajectoire budgétaire en défense en Amérique du Nord et au sein de l'Union européenne, 1998-2003, en dollars courants



Source : Budgets

Tableau 4 : Le tracé des budgets de défense canadien, américain et européen (UE) 1998=100



Source : Budgets

Le Canada a été un acteur plutôt passif de ce redéploiement aux ramifications technologiques et industrielles, prenant acte des changements de raison sociale des filiales étrangères en activité sur son territoire.

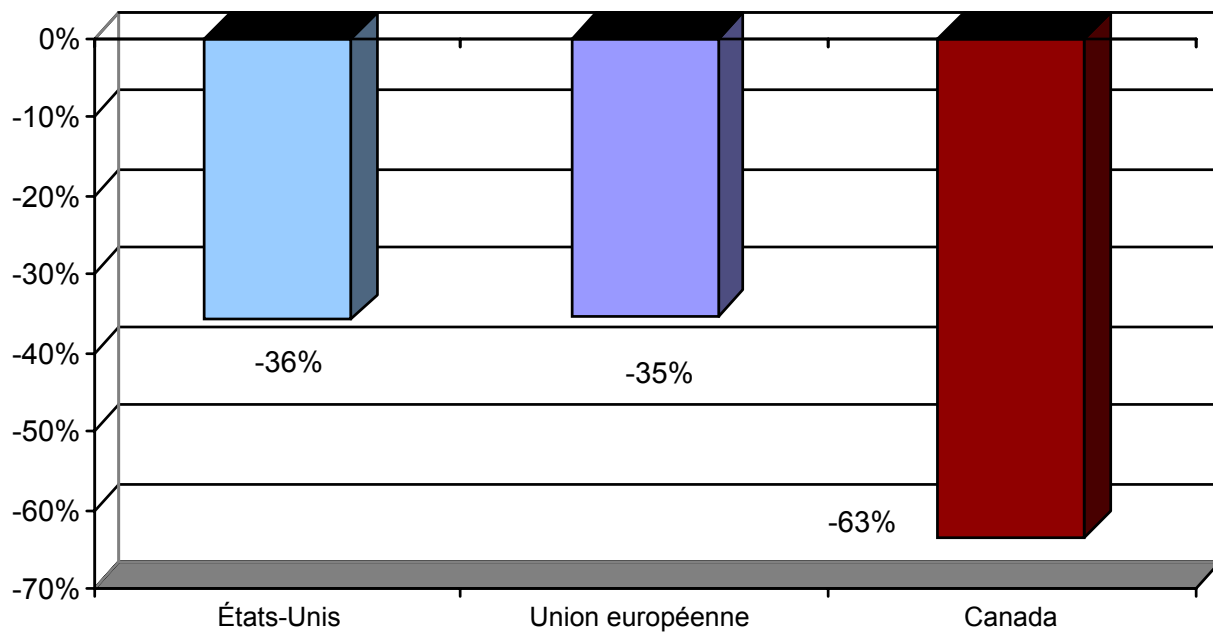
La structure de propriété de l'industrie s'est modifiée au bénéfice du secteur privé. Aux États-Unis, le privé demeure depuis plusieurs décennies un partenaire très actif, par sa prise en charge de secteurs stratégiques peu rentables, son apport à l'effort d'exportation et son soutien de premier plan en R-D. Le Canada a privatisé son industrie au cours des années 1980 à l'initiative du gouvernement Mulroney et, depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement Chrétien, il se désintéresse du secteur. La privatisation est un phénomène plus récent en Europe. Sur ce dernier continent les États ont accepté de se départir de leur contrôle juridique sur certains segments de production en vue de faciliter le processus de construction d'une industrie communautaire, surtout dans l'aérospatiale et l'électronique. Dans les secteurs d'activité liés à l'armement terrestre et la construction navale, les gouvernements aimeraient pouvoir planifier leur sortie, mais la duplication au plan des capacités de production demeure un obstacle à son retrait.

Néanmoins, l'économie de défense a été appelée à soutenir un vaste mouvement de modernisation des armements qui a provoqué une véritable flambée du prix unitaire de plusieurs systèmes d'armes. Comme le pouvoir d'achat des armées s'est érodé tout au long des années

1990, le nombre (en unité) des systèmes achetés a diminué, ce qui a contribué à accentuer les pressions en faveur d'une rationalisation de l'industrie. Les données récentes indiquent toutefois un mouvement de reprise budgétaire qui stabilise la situation en Europe, mais qui se traduit par un processus de croissance plus sensible en Amérique du Nord. Pendant que les Européens s'interrogent sur la viabilité de plusieurs programmes destinés à soutenir le processus d'eupéanisation, les Américains lancent la prochaine génération d'armements.

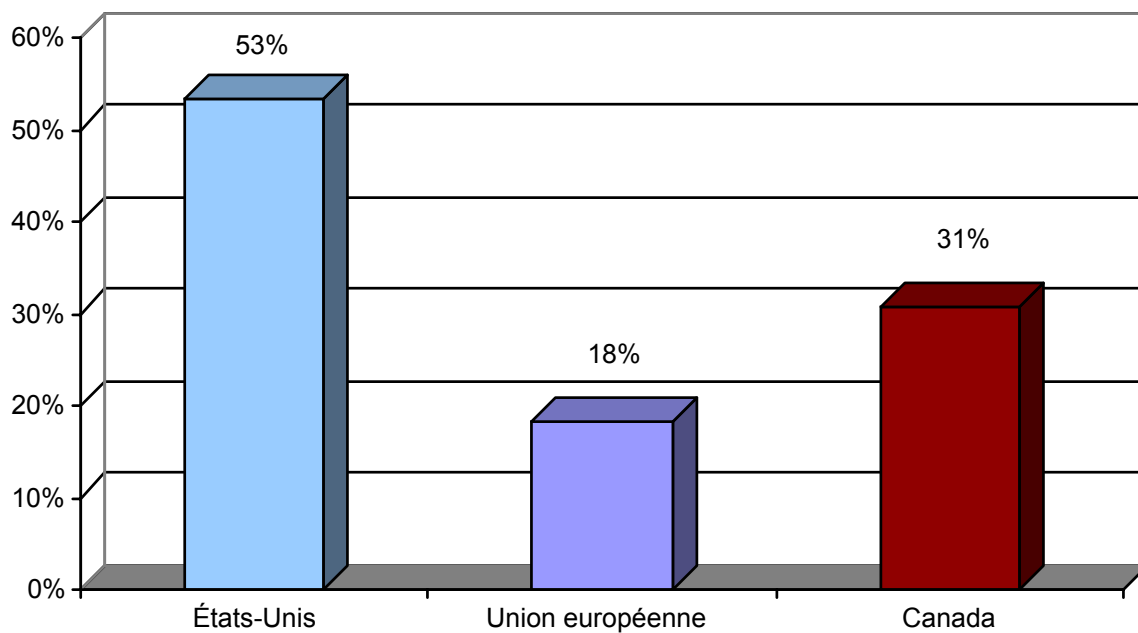
L'actuelle mutation des enjeux de sécurité dope le marché nord-américain. Les entreprises de défense cherchent présentement à prendre pied dans un univers commercial de sécurité dont on connaît encore mal les dimensions (estimées entre 350 et 700 milliards de dollars US). Le marché de la sécurité intérieure du continent nord-américain (*homeland defense*), un champ d'activité en pleine expansion, risque fort de capter l'intérêt de plusieurs groupes de défense au cours des prochaines années et, conséquemment, de provoquer un recentrage des plans stratégiques, autant au niveau de l'industrie qu'au niveau des gouvernements.

Tableau 5 : Dépenses en capital, évolution en dollars constants, 1989-2000



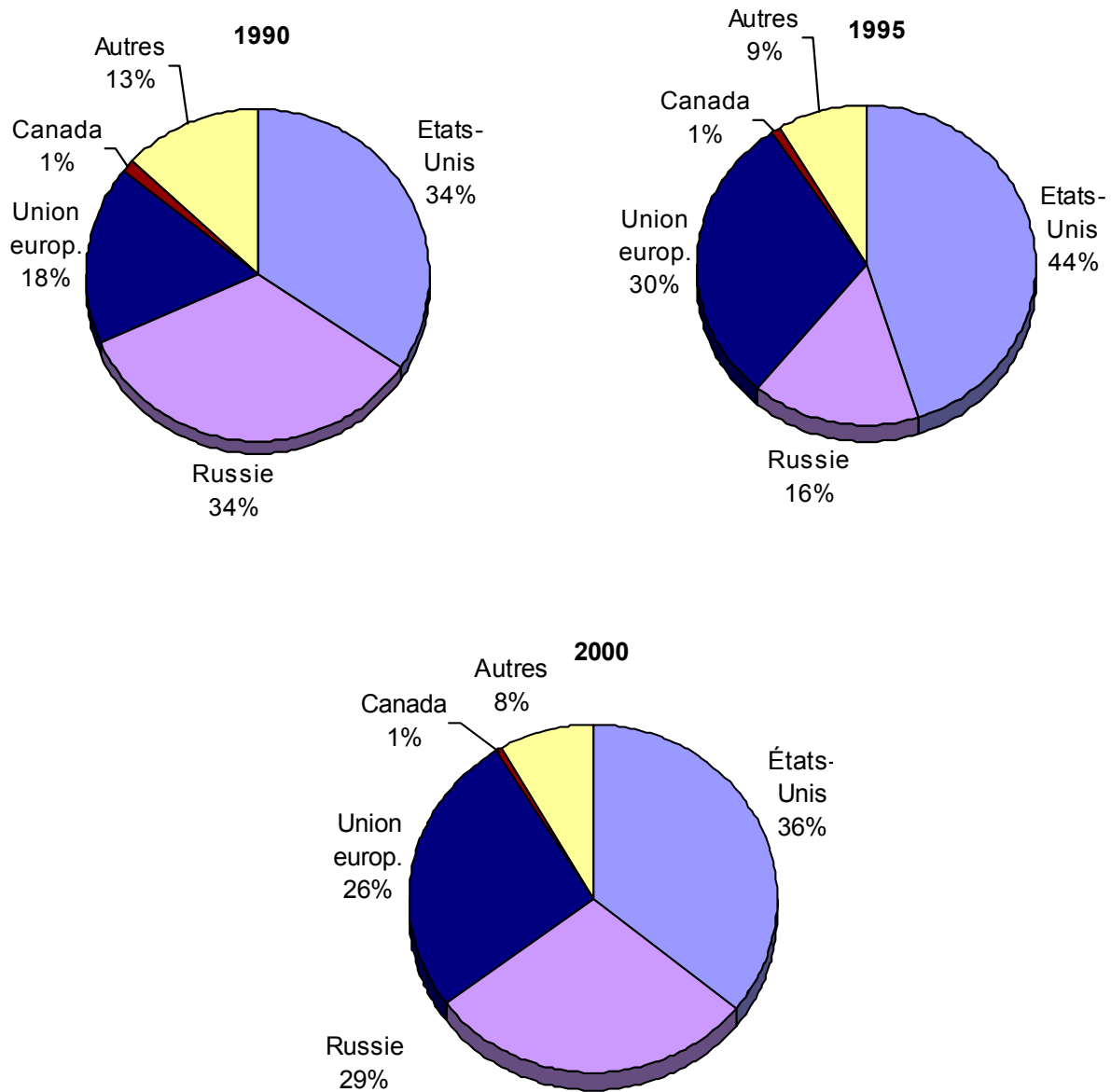
Source : Budgets

Tableau 6 : Dépenses en capital, évolution en dollars courants, 1998-2003, estimés



Source : Budgets

Tableau 7 : Répartition des ventes de systèmes d'armement majeurs, 1990-2000



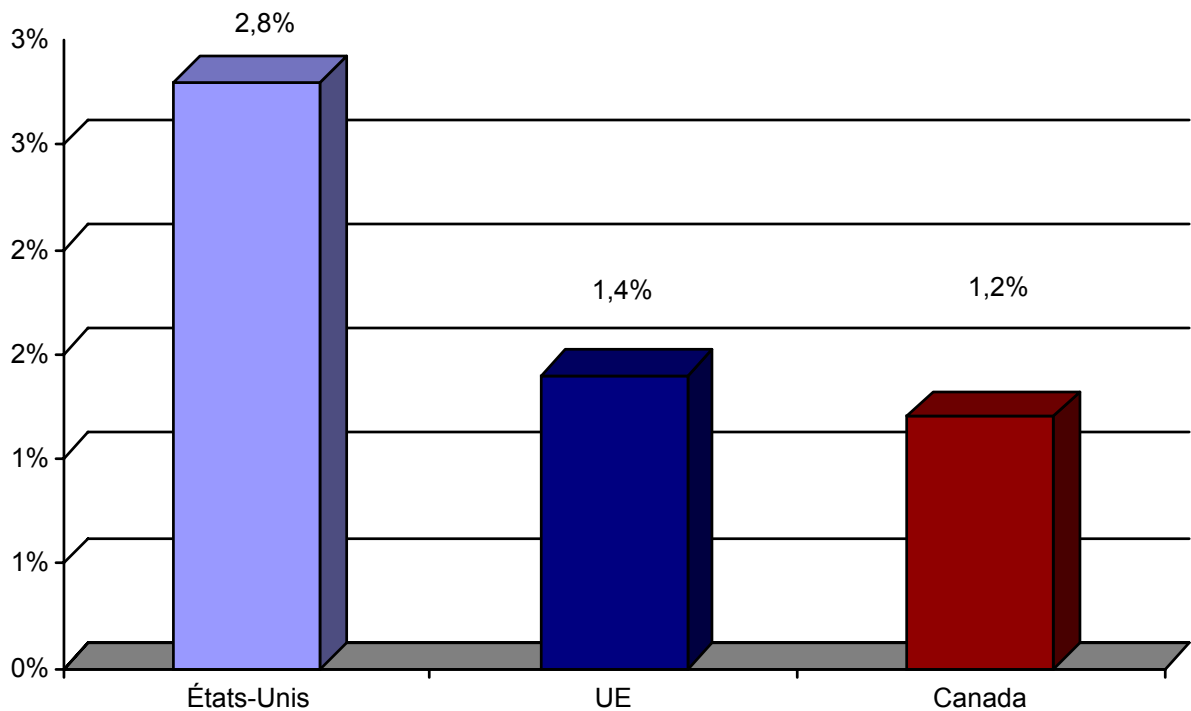
Source : SIPRI

Tableau 8 : Les leaders de l'industrie internationale de défense, en 1999

Rang		Ventes en défense, en milliards de dollars US	Proportion des ventes en défense sur les ventes totales, en %
1	Lockheed-Martin (USA)	17,9	70
2	Boeing (USA)	15,6	27
3	BAE Systems (UE)	15,4	77
4	Raytheon (USA)	11,5	58
5	EADS	8,2	20
6	Northrop Grumman (USA)	7,1	79
7	General Dynamics (USA)	5,5	62
8	Thales (UE)	4,6	56
9	Litton (USA)	3,9	70
10	TRW (USA)	3,8	18
11	MBD (UE)	2,7	100
93	CAE (CAN)	0,3	33
98	Bombardier (CAN)	0,2	2

Source : à partir des données du SIPRI

Tableau 9 : Effort économique en défense, en pourcentage du PIB, 2001



Source : Budgets

10.2 Les enjeux clés d'une dynamique politique et économique complexe

Pour comprendre ce qui s'annonce, il faut prêter attention aux quatre dimensions fondamentales de l'économie de défense à savoir les choix stratégiques et militaires, les technologies, le marché et la puissance industrielle.

En matière de sensibilités stratégiques, bien que l'Amérique semble actuellement divisée, les tendances à la fois isolationnistes en ce qui concerne l'intégrité du territoire, mais impérialistes pour ce qui touche le reste du monde sont dominantes. Plusieurs initiatives américaines peuvent être lues comme des initiatives de dissociation face à l'Europe. Il est en effet très improbable que le programme de défense anti-missiles autant que le peu d'ouverture à partager les technologies en développement dans différents programmes jettent des ponts en direction de l'Europe. Les Américains savent très bien que l'influence politique et militaire de l'Europe est limitée.

La politique militaire américaine a pour objectif de provoquer l'émergence d'une nouvelle dynamique sécuritaire au plan international et les autorités sont arrivées à la conclusion que ce processus allait trouver son accomplissement grâce à un accroissement de la capacité de projection en puissance des États-Unis et des moyens de contrôle accrus au plan international, notamment dans le champ des institutions civiles. Contrairement à ce qu'on peut être amené à penser, la démarche américaine ne traduit donc pas uniquement des ambitions isolationnistes, elle est porteuse d'un projet sécuritaire mondial fondé sur la suprématie technologique et capacitaire, d'où la volonté de militariser l'espace, de moderniser l'arsenal nucléaire, de reconstruire une force expéditionnaire, etc. Ce faisant, le gouvernement américain crée des conditions pour que se creuse l'écart entre les capacités matérielles des États-Unis et celles des blocs régionaux susceptibles de lui faire concurrence, dont l'Europe.

Pour bloquer cette vision des choses, l'européanisation industrielle ne suffira pas. Cette européanisation doit prendre corps dans le champ politique. Or, de nombreuses ambiguïtés subsistent quant à la volonté de faire naître un pôle politique doté d'une volonté claire et unifiée en matière de défense. Le « logiciel » stratégique qui pourrait conduire à cette construction n'est pas suffisamment explicite pour qu'on ne s'interroge pas sur les dangers d'une « tentation expéditionnaire » qui ferait de la défense européenne le simple bras exécutif de l'Alliance atlantique dans certaines parties du monde. Nous sommes apparemment loin d'une relation d'équilibre entre entités souveraines. C'est, semble-t-il, la conclusion qu'ont également dégagée, à l'autre bout du monde, six États de l'Asie centrale, dont la Chine et la Russie, qui viennent de donner du muscle à l'Organisation de coopération de Shanghai. L'OCS a notamment la coopération militaire pour cible¹.

Au plan technologique, le fossé entre l'Europe et les États-Unis était déjà perceptible à la fin de la guerre froide alors même que régnaient les entreprises et l'armée américaine sur le territoire européen. Après dix ans de labeurs dans les laboratoires américains, ce fossé s'est creusé. À moins que l'Europe ne s'engage dans des programmes de recherche nettement plus importants, ce qui ne pourrait se faire qu'au prix de reculs budgétaires dans le domaine social, le champ de bataille du futur sera américain. C'est d'ailleurs sur l'attrait de ses nouvelles technologies, dont on commence à peine à mesurer la portée, que Washington mise pour rallier l'Europe à sa vision des choses. La décision récente d'aller de l'avant avec un programme de construction élargi du chasseur F-22 est en cela un message qui ne laisse planer aucune ambiguïté puisqu'il affaiblit, au moins temporairement, le projet du Joint Strike Fighter (ou JSF) auquel devait notamment collaborer la base industrielle de défense britannique. Rappelons à cet égard que cette décision survient après que le gouvernement Blair ait opté pour plusieurs achats de produits européens

(missiles, chasseurs, etc.) en spécifiant qu'il devenait prioritaire de construire une Europe de l'armement.

À défaut de stabiliser les programmes et de développer une planification apte à jeter les bases d'une mise en commun, le monde pourrait bien être jeté, comme nous l'avons évoqué, dans une course aux armements intérieure à l'OTAN. La situation est d'autant plus délicate qu'elle pourrait forcer d'autres puissances à réagir avec vigueur, faisant grimper d'un cran additionnel la militarisation de la planète. Il était déjà peu rassurant de voir s'empiler les chars, les missiles et les armes de destruction massive à l'époque de la guerre froide, qu'en sera-t-il maintenant que la militarisation de l'espace et l'entrée en service d'armes de haute précision, plus susceptibles d'être utilisées, sont à l'ordre du jour.

Maintenant que l'industrie de défense est privatisée autant en Amérique qu'en Europe, le marché représente le vrai défi. De ce côté, la situation est d'une complexité remarquable. Le marché intérieur américain offre présentement les meilleurs débouchés à l'industrie en l'absence d'une politique de reprise des investissements plus affirmée en Europe. Les gestionnaires de toutes les sociétés européennes rêvent de l'accès à ce marché aux dimensions exceptionnelles et ils sont, pour réaliser ce rêve, disposés à de nombreux compromis qui ne séduisent aucunement leurs gouvernements.

Les monopoles (au mieux duopoles) qu'on a créés de part et d'autre de l'Atlantique posent en des termes nouveaux la relation Entreprise/État. Car maintenant que ces géants existent et qu'ils développent leur logique propre, ils obligent à aborder différemment le problème des prix des matériels d'armements et des rapports de force entre États producteurs. Le gouvernement américain, qui invite régulièrement des sociétés étrangères à soumissionner sur ses contrats et qui a, dans certains cas, attribué des contrats à des entreprises non américaines, a bien saisi le problème. Il en va peut-être de l'intérêt même des contribuables que soient maintenant envisagées diverses modalités d'ouverture.

La fragmentation du marché de l'OTAN pourrait par ailleurs poser, nous l'avons souligné, des problèmes de compatibilité dans les systèmes de défense et finir par rendre encore plus illusoirs qu'ils ne le sont déjà les objectifs d'interopérabilité. Dans un contexte où dominaient les armements américains sur le territoire européen, l'interopérabilité pouvait avoir un certain sens. Mais si l'Europe fait bloc derrière ses propres programmes et que les niveaux technologiques se différencient, la situation va changer.

Le gouvernement américain occupe également une position enviable sur les marchés d'exportation. Il n'existe plus que des compétitions régionales (Moyen-Orient, etc.) entre l'Europe occidentale et les États-Unis. Comme l'ont montré les épisodes de la vente de frégates à Taiwan et de chars aux Émirats arabes unis, certains pays européens sont disposés, pour gagner des marchés, à procéder à des transferts technologiques inacceptables aux yeux du gouvernement américain. Selon le Congressional Research Service, les ventes d'armes au tiers-monde ont augmenté de 8 % en 2000 et 50 % du marché est sous contrôle américain alors que les Européens se partagent 21 % des ventesⁱⁱ.

Pour l'instant, plusieurs groupes européens peuvent composer avec cette contrainte. Mais lorsque des technologies plus récentes seront disponibles à l'exportation, il y a fort à parier que le phénomène post-guerre du Golfe va à nouveau se manifester et que de nombreux pays non producteurs seront attirés par les technologies « made in USA ». La situation pourrait alors devenir nettement plus préoccupante pour les fabricants européens. Pour que la situation évolue,

un dialogue sur les règles du commerce et de l'investissement semble incontournableⁱⁱⁱ. Une ZLÉA appliquée à la défense transatlantique pourrait-elle devenir envisageable?

Revenons vers ce que nous estimons être l'origine du problème, soit la puissance industrielle en défense. D'un point de vue européen, la menace d'une mainmise américaine est maintenant écartée, mais l'autonomie européenne n'est pas acquise pour autant. En fait, l'eupéanisation de l'armement n'est pas encore au bout de sa réalisation. D'une part, il s'agit de réussir les fusions. Cela implique de marier des cultures nationales et des cultures d'entreprises qui peuvent être assez différentes. D'autre part, l'eupéanisation concerne aujourd'hui essentiellement le secteur aéronautique, l'espace, l'électronique de communication et de guidage, mais les secteurs traditionnels (armements terrestre et naval) n'en sont encore qu'à leurs premiers balbutiements. Or d'importants défis technologiques s'annoncent dans ces domaines. Il suffit de mentionner le développement en cours des canons-lasers pour en prendre conscience. De plus, de nouveaux chantiers technologiques viennent à peine de s'ouvrir dans la micro fluidité, la robotique militaire, le « data mining », l'optoélectronique et la biométrie, notamment.

Du strict point de vue de la projection de force au plan industriel, une foule d'arguments peuvent encore être évoqués par les Américains pour préserver leurs acquis en Europe. Il faut en cela s'attendre à des offensives juridiques (comme celle menée contre Airbus), à des menaces protectionnistes extérieures à la défense qui pourraient par exemple frapper l'aérospatiale civile (comme des modifications à la réglementation aérienne appliquée sur le territoire américain) et à des pressions politiques sur les gouvernements européens et sur les gouvernements qui sont clients des entreprises européennes. Le comportement des grands groupes industriels de défense situés de part et d'autre de l'Atlantique montre pour l'instant que plusieurs acteurs hésitent entre un marché élargi mais plus compétitif et un espace commercial plus circonscrit mais offrant tous les avantages qu'il est possible de dégager d'une position de monopole.

Derrière la guerre des grands se profile par ailleurs celle, fort différente, des plus petits, fabricants de sous-systèmes et sous-traitants de tous les métiers. De ce côté, il semble déjà acquis que le marché soit appelé à former un tout unifié. Ces derniers mois, tous les maîtres d'œuvre ont revu la liste de leurs fournisseurs dans l'optique d'y introduire une compétition plus ouverte. On aura compris que les positions monopolistiques ne seront pas tolérées à ce niveau, de sorte que la globalisation des marchés de l'OTAN y est déjà une réalité. Évidemment, l'enjeu n'est pas de même nature, mais comme il n'existe plus guère aujourd'hui de fournisseurs qui ne partagent pas, sous une forme ou une autre, les secrets industriels de leurs clients, allant parfois jusqu'à développer des partenariats structurés au plan de la conception, et que les marchés civils et militaires sont plus imbriqués que jamais, il n'est pas impensable que le protectionnisme intégral soit devenu purement et simplement impraticable.

Les blocs européen et nord-américain sont donc actuellement partagés entre des tendances contradictoires. Fondamentalement, les principaux problèmes de conciliation se posent, en dernière analyse, entre la dynamique du marché et la volonté politique. Voilà le cœur du problème. La trajectoire suivie autant en Europe qu'en Amérique du Nord au fil de la dernière décennie montre qu'il n'est en rien acquis que la logique politique va forcément s'imposer. Dans de nombreux dossiers, les pressions émanant des milieux industriels et financiers ont restreint la marge de manœuvre des gouvernements. De part et d'autre de l'Atlantique, on a donné naissance à des groupes entrepreneuriaux qui développent leur propre logique et qui disposent de puissants moyens aptes à contraindre la classe politique de les partager. De cette combinaison entre construction industrielle et construction politique dépendra l'infléchissement dans le sens de l'intégration ou dans le sens de l'autonomie des systèmes européens de l'armement.

La trajectoire canadienne est la résultante d'une histoire où la dimension militaire a toujours joué sur un mode mineur. Contrairement à la plupart des pays du monde, le Canada ne vise qu'accessoirement la production de sécurité au niveau national, il vise de façon plus fondamentale l'endiguement de l'influence américaine, la prospérité économique et sa promotion dans le monde. Les choix gouvernementaux dépendent beaucoup plus de l'opinion publique que de la raison d'État. Cette caractéristique fait en sorte, par exemple, que la défense canadienne est un objet de débat beaucoup plus orienté vers les questions d'intendance et de gestion des ressources que par les questions de capacité.

Le rôle de l'OTAN : une illustration des enjeux actuels

La trajectoire de l'OTAN illustre bien la complexité de la dynamique internationale. En Europe, on peut identifier des points de vue variés, mais la base commune semble postuler que l'Union européenne et ses institutions de défense se développeront dans la perspective de faire émerger un second pilier régional en matière de sécurité. L'objectif ne serait cependant pas de faire concurrence à une OTAN essentielle au maintien d'un partenariat transatlantique, mais de faire évoluer l'UE vers un rôle plus stratégique.

Pour les Américains, l'OTAN est de plus en plus perçue comme un instrument de projection dont la finalité est régionale, c'est-à-dire européenne. L'OTAN demeure néanmoins le seul véhicule susceptible de permettre de préserver une interopérabilité qui, en plus d'aider à la cohésion de la mission militaire de l'organisme, a été source de juteux contrats pour la base industrielle de défense américaine. Les États-Unis jugent inacceptable d'être exclus du processus de construction d'une Europe de la défense.

La domination technologique et commerciale des firmes de défense américaines sur leur territoire est un puissant irritant pour les nouveaux conglomerats militaires européens. Même si le parcours vers la construction d'une base industrielle de défense de classe mondiale demeure encore chaotique à plusieurs égards, l'industrie européenne cherche à mettre en place un rapport de force égalitaire qui amène plusieurs pays à développer des stratégies protectionnistes tout en réclamant l'ouverture du marché américain. Dans cette logique, il s'agit de trouver le dosage acceptable entre l'accès aux marchés et le partenariat international. Tous les acteurs industriels majeurs débattent depuis plusieurs mois de formules visant à se donner des bases transatlantiques. Il n'est pas impossible qu'un duopole américano-européen émerge de ce processus. Mais ce rêve européen n'est pas pour l'instant inscrit à l'agenda américain.

Partageant en cela les sensibilités américaines, le Canada ne souhaite pas l'affaiblissement de l'OTAN. Le multilatéralisme a toujours été pour lui un moyen de faire contrepoids à l'influence américaine. Le gouvernement canadien craint les chevauchements entre l'OTAN et l'UE, ce qui, à son avis, ne pourrait qu'ajouter à la confusion sur le plan international. Par ailleurs, le pays se refuse à imaginer une participation canadienne à des missions de promotion ou de rétablissement de la paix qui seraient menées sous l'égide de l'UE.

La relation transatlantique a survécu à la fin de la guerre froide mais n'a pas, pour autant, trouvé son point d'équilibre. L'élargissement de l'OTAN aux pays de l'ex-bloc de l'Est et, peut-être prochainement à la Russie, pourrait bien faire évoluer l'organisme vers un rôle de coordination de l'effort des pays occidentaux en matière de sécurité dont la dynamique sera moins militaire tout en demeurant sécuritaire.

10.3 : La trajectoire du marché canadien de la défense - l'enjeu régional

En 1985, à la suite de l'adoption par le gouvernement canadien de la politique des grands programmes de l'État, s'est développé un mouvement favorable à une distribution plus équitable des retombées au niveau régional. La dynamique post-guerre froide semble avoir remis en question ce processus en provoquant une reconcentration des retombées industrielles en Ontario et au Québec. Il faut cependant préciser que l'arrivée à son terme du programme de renouvellement de la flotte (qui a alimenté l'économie des provinces atlantiques) a largement contribué aux changements actuels.

Le choix d'attirer l'attention sur la répartition régionale des contrats militaires découle de l'importance que cette question a toujours occupée dans les débats canadiens sur l'économie de défense, souvent à l'instigation du Québec. Ce dernier a mené, entre 1980 et 1989 une bataille continue en vue de dénoncer les iniquités du système fédéral d'attribution des contrats et réclamé une répartition entre les régions plus conforme à la distribution des infrastructures industrielles de défense

Tableau 10 : Répartition régionale des contrats, 1990-2002

	Atlantique	Québec	Ontario	Ouest
1990-94	17,8	18.7	41,5	22.0
1998-02	9.1	30.3	44.5	16.1

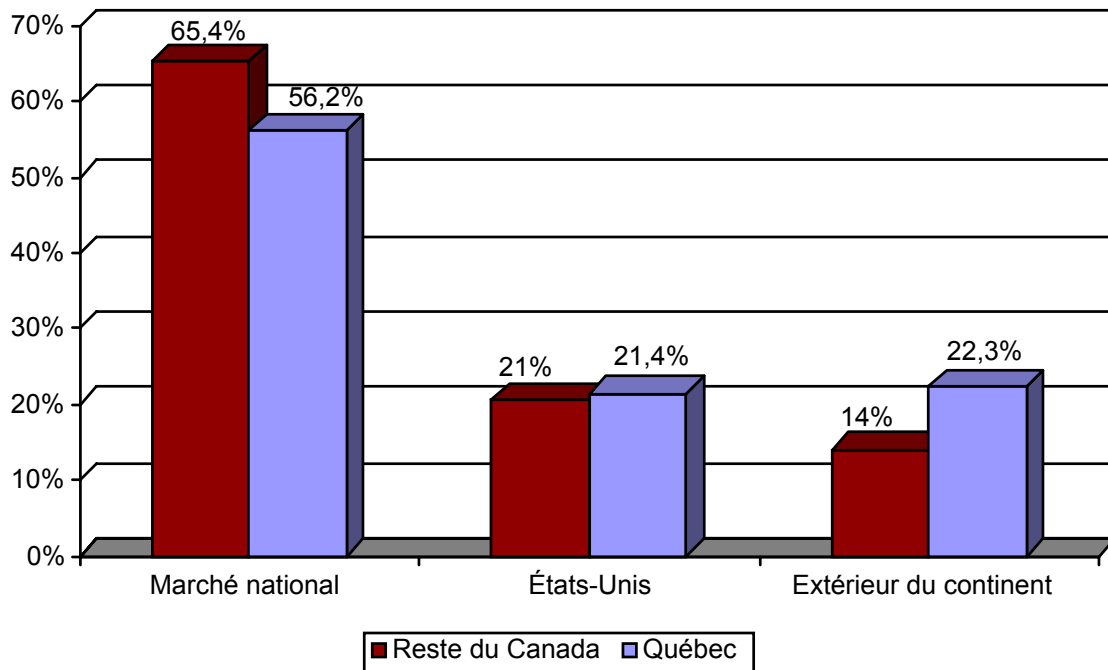
Source : Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les travaux les plus récents mettent en relief l'étroite collaboration entre le Canada et les États-Unis. Un peu plus de 55 % des exportations déclarées par les firmes canadiennes sont en effet acheminées vers les États-Unis. En revanche, le Canada est à l'origine de 25 % des importations militaires américaines. Il s'agit d'un des partenariats du genre les plus étroits du monde occidental.

Les économies de défense canadienne et québécoise sont donc fortement tributaires des marchés extérieurs. On constatera toutefois que le marché des fournisseurs québécois dépend dans une mesure beaucoup plus importante des exportations et plus spécifiquement des exportations à destination des marchés outre mer. Les études menées antérieurement sur le sujet ont confirmé que l'Europe est la première destination des exportations québécoises.

La domination technologique américaine, particulièrement perceptible pour ce qui est des grands programmes de l'État, projette donc une image qui n'est pas en correspondance avec la réalité des marchés et il est important d'en demeurer conscient dans l'évaluation du lien transatlantique.

Tableau 11 : Répartition des revenus des entreprises de défense localisées au Canada et au Québec en 2000, en pourcentage



Source : Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Tableau 12 : Les grands programmes militaires canadiens et leurs titulaires

Programmes	Année	Maitre d'oeuvre	Pays	Technologie
Hercules	1990	Lockheed-Martin	États-Unis	États-Unis
STCC (communications)	1990	Computing Devices	États-unis	États-Unis
Hélicoptères tactiques	1992	Bell	États-Unis	États-Unis
A 310 (avions de transport)	1992	EADS (Airbus)	Europe	Europe
VSLR (véhicules)	1992	Western Star Truck	Canada	Europe
Lynx (véhicules)	1993	GM	États-Unis	États-Unis
SSGEI (électronique)	1993	Lockheed-Martin	États-Unis	États-Unis
Éryx (missiles)	1993	EADS (Aerospatiale)	France	Europe
SMACA (syst. circulation aérienne)	1994	Lockheed-Martin (Hughes)	États-Unis	États-Unis
MASAF (approvisionnement)	1995	SHL Systemhouse	États-Unis	États-Unis
Missiles air-surface	1995	US Navy	États-Unis	États-Unis
Missiles Sea Sparrow	1995	Raytheon	États-Unis	États-Unis
TTB	1996	GM et EDS	États-Unis	États-Unis
Sous-marins Upholder	1998	Bae (VSEL)	R-Uni	Europe
Hélicoptères SAR	1998	EHI/Lockheed-Martin	Europe et États-Unis	Europe et États-Unis
Prolongation des M113	2000	DEW et United Defense	États-Unis et Canada	États-Unis
Modification CF-18	2001	Boeing et Bombardier	États-Unis et Canada	États-Unis
Véhicules utilitaires	2002	N.D.	N.D.	N.D.
Hélicoptères maritimes	2002	N.D.	N.D.	N.D.

Tableau 13 : Les 50 principaux fabricants de l'industrie de défense en sols canadien et québécois

Entreprise	Localisés au Québec	Valeur annuelle moyenne des contrats canadiens 1998-2002, en millions de dollars
SNCTEC	X	214
DEW Engineering		88
GMC		81
IMP Aerospace		80
Bombardier	X	73
Computing Devices		40
BAE Systems/CMC	X	34
Peerless		34
Bell-Textron	X	33
Compaq Canada		30
Litton		25
Lockheed-Martin	X	24
Orenda Aerospace		22
ACRO Aerospace		19
CAE	X	18
IBM Canada		18
Boeing Canada		15
Peacock	X	15
Hermes Electronics		15
Valcom		14
Thales Canada	X	14
Honeywell Canada		14
Patlon Aircraft		12
MacDonald Dettwiler		10
Deutz Canada	X	9
Héroux-Devtek	X	8
Expro	X	7
Genaire		7
Allied-Signal	X	7
Pratt & Whitney	X	6
Western Star Trucks		6
Detroit Diesel	X	6
GEC Aircraft	X	6
Induspac	X	5
Raytheon Canada		5
DRS Technologies		5
MIL-Quip	X	5
Unisource Technology	X	3
Industries Davie	X	3
COM Dev		3
Spar Aerospace	X	3
Siemens Info Systems		3
Bristol		3
Saint-John Shipbuilding		3
Dhiel Canada		
Dunlop Standard (Standard Aero)		N.D.
EADS (Eurocopter)		N.D.
Ericsson	X	N.D.
Oerlikon (Rheinmetal)	X	N.D.
DMR	X	N.D.

10.4 Le programme de remplacement des hélicoptères embarqués

Après avoir annulé un premier contrat conclu avec Lockheed-Martin en 1993, le gouvernement canadien s'apprête à injecter quelque 2 milliards de dollars dans l'achat de nouveaux hélicoptères embarqués (pour sa flotte de frégates). Il s'agit du plus important contrat actuellement non attribué et, en principe, le nom de l'avionneur choisi sera connu à l'automne 2002.

Le ministère de la Défense a choisi de diviser le contrat en deux parties : la première concerne l'appareil, la seconde le système de mission. Les fonctionnaires attendaient 2 à 3 propositions pour l'appareil et 5 ou 6 pour le système de mission. La réalité est toute autre car 5 entreprises ont soumissionné sur la plate-forme et 11 sont en lice pour le système de mission.

Parmi ces entreprises figurent plusieurs sociétés européennes. suivre la logique qui avait amené, en 1993, le gouvernement conservateur sortant à retenir le EH-101 du consortium européen EHI équipé du système de mission élaboré par une entreprise maintenant intégrée au conglomerat Lockheed-Martin. Lors de l'attribution d'un contrat d'hélicoptères de sauvetage en 1998 le ministère de la Défense a fait approuver l'achat du EH-101 rebaptisé Cormorant, ce qui a permis à EHI et à ses partenaires canadiens, incluant la firme Bombardier, d'hériter d'un programme d'achat estimé à près de 800 millions de dollars. Le Cougar, un appareil fabriqué par une des constituantes de EADS a alors encaissé une défaite d'autant plus amère que cet appareil avait déjà mordu la poussière en 1993.

APPAREIL	
Eurocopter	
Ehi	
Agusta-Westland	
Sikorsky	
Kaman	
SYSTÈME DE MISSION	
Eurocopter	
EHI	
Agusta-Westland	
Sikorsky	
Kaman	
Raytheon	
Dornier	
Litton	
Thales (Thomson)	
Boeing	
BAE Systems	
Computing Devices	

Aujourd'hui le Cougar est toujours en lice, même si son programme de construction doit bientôt prendre fin en Europe. Comme il est très improbable que le Canada s'équipe d'un appareil dont la technologie est en voie d'être dépassée, les regards se tournent vers le EH-101/Cormorant (qui a Bell Helicopter Canada pour partenaire). Mais d'autres appareils de nouvelle génération (S-92 de Sikorsky qui est allié à Bombardier et le NH-90 de EADS qui connaît un démarrage très difficile

en Europe en partie imputable aux compressions dans les budgets d'acquisition) demeurent en compétition.

Tableau 14 : Les appareils en piste pour le programme canadien

Appareils	Nombre de passagers	Poids vide
Agusta Westland-EH-101	30	9 100kg
Sikorsky S-92	22	7 000kg
Eurocopter-NH 90	20	5 500kg
Sikorsky S-70	11	5 350kg
Cougar MK2	29	5 000kg
Kaman SH 2G	3/15	4 500kg

Tableau 15 : Les cinq soumissionnaires

	GKN W A	Sikorsky	Eurocopter	NHI	Kaman
Propriétaires	GKN-Finmeccanica	United Technologies	EADS	Dominé par Eurocopter (65,3%)	Indépendant
Ventes (1999)	1,3 MDS \$ US	1,4 MDS \$ US	1,6 MDS \$ US	-----	982M\$US
Part Marché	24%	26%	30%	-----	
Employés	10 000	8 000	9 700	-----	4 525
Carnet	8 MDS \$ US		2 MDS \$ US	7 MDS\$US	750M\$ (TOTAL)
Programmes	EH-101 APACHE BELL AB 139 BELL BA 609 ETC.	COMMANCHE BLACKHAWK SEAHAWK S-92, ETC.	NH 90 COUGAR PANTHER ETC.		K 1200

On ne connaît pas encore le finaliste de ce programme. Comme le programme proposé par Kaman impliquerait, dit-on, un appareil trop petit, la lutte se fait dans les faits entre trois constructeurs. Si la tradition d'intégration au complexe industriel de défense des États-Unis se poursuit, Sikorsky et son partenaire Bombardier pourraient tirer leur épingle du jeu. Sinon, l'appareil sera européen. L'opposition du bureau du premier ministre Jean Chrétien à l'idée d'allouer le contrat pour l'appareil rejeté en 1993 fait planer un doute sur les chances de EHI. La vulnérabilité du programme NH-90 pourrait enfin nuire à EADS.

Jusqu'à maintenant le gouvernement du Québec est demeuré silencieux. Sans doute n'ose-t-il pas politiser le dossier ou risquer de s'aliéner un de ses grands assembleurs (Bombardier et Bell). Mais l'un et l'autre groupe se dédie principalement au marché commercial et leur rôle de sous-traitant dans ce dossier fait en sorte que leur implication n'aura certainement pas un impact très structurant pour le Québec. L'occasion est donc offerte au gouvernement québécois, s'il le souhaite, de construire de nouvelles alliances avec l'Europe et son groupe EADS, un acteur de premier plan dont les installations canadiennes sont pour l'instant essentiellement localisées en Ontario et dans les Maritimes. Si la stratégie échoue, cela pourrait contribuer à créer un contexte favorable à l'attribution au Québec de la portion du programme consacrée au système de mission.

En ce qui a précisément trait au système de mission, le Québec abrite actuellement des installations de l'intégrateur de système des frégates qui part ici favori soit Lockheed-Martin et le groupe européen Thales. Une autre filière européenne pourrait donc être mise à profit.

Le cadre des retombées

Véhicules (600-700m\$)

Directes	Cellule	10%
	Électronique et système d'intégration	10%
Indirectes	Électronique et systèmes de communication	10%
	Cellule et aéronefs	10%
	Engagements dans les secteurs de croissance (automobile, science de la vie, biotech, technologies de l'information ou fonds de capital de risques)	60%
Total		100%

Soutien en services (250m\$)

Directes	Réparation et révision	50%
Indirectes	Travaux de réparation et révision	30%
	Secteurs industriels	20%
Total		100%

Projet EH-101

Partenaires internationaux du programme présents au Canada	GE (moteurs) Lockheed-Martin (intégration et syst. de mission) Northrop (contremesures) Smith Industries (avionique)
Partenaires connus du programme canadien	Bell Textron (assemblage final) Boeing (systèmes de bord)
Partenaires majeurs du Cormorant	Derlan (pièces) CAE (simulateur) CMC (doppler) DRS (ordinateurs de vol)

Projet Cougar MK2

Partenaires internationaux du programme présents au Canada	Interne EADS Rolls-Royce
Partenaires connus du programme canadien	N.D.

Projet S 92

Partenaires internationaux du programme présents au Canada	BAE Systems (enregistrement données de vol) GE (moteurs) Honeywell (radars)
Partenaires connus du programme canadien	Bombardier (finition et gestion de la flotte) Lockheed-Martin (intégration de systèmes)

Projet SH-2g

Partenaires internationaux du programme présents au Canada	Litton, Raytheon, BAE Systems, GE
Partenaires connus du programme canadien	Usine à Vancouver Computing Devices Canada

Projet NH-90

Partenaires internationaux du programme présents au Canada	Filière EADS et Fokker (Composites atlantiques, Eurocopter, etc.)
Partenaires connus du programme canadien	Situation similaire à Eurocopter

NOTES

ⁱ Cité par Desmond Morton, « Who Stands on Gard for us » *Globe and Mail*, 31 décembre 2001, p.A9

ⁱⁱ Albert Legault, *Mise à jour de l'étude intitulée Réflexions sur la politique de défense du Canada et sur celle d'un éventuel Québec indépendant*, 2002, p.17

ⁱⁱⁱ Commission technique et aérospatiale, *Les conséquences des fusions des industries de défense en Europe*, Assemblée de l'UEO, 15 novembre 2000, p. 12

^{iv} Commission technique et aérospatiale, *Les conséquences des fusions des industries de défense en Europe*, Assemblée de l'UEO, 15 novembre 2000, p. 13

^v « Six États s'associent en Asie centrale », *Libération*, 17 juin 2001, p. 8.

^{vi} Grimmet, Richard, *Conventional Arms Transfers to Third World*, Congressional Research Service, 2001.

^{vii} Adams, Gordon et al, *Entre coopération et concurrence; le marché transatlantique de défense*, Paris, Cahiers de Chaillot, 2001, p. 49.

Annexe 11

ENVIRONNEMENT

ANNEXE 11
ENVIRONNEMENT
PRÉPARÉ PAR EVELYNE DUFALT

LISTE DES DOCUMENTS

- 11.1 Principe de précaution
- 11.2 Mise en œuvre du Protocole de Kyoto
- 11.3 Différends commerciaux liés aux modes de production
- 11.4 Coopération dans la protection de l'Arctique
- 11.5 Gouvernance internationale de l'environnement
- 11.6 Position commune des pays de la Commission économique pour l'Europe (UNECE)
- 11.7 Bibliographie

11.1 PRINCIPE DE PRÉCAUTION

Lors des négociations du Protocole de Cartagena sur les risques biotechnologiques, le Canada et l'Union européenne ont joué une partie de bras de fer. Les intérêts des deux parties, qui étaient dans des groupes de négociation opposés, étaient en effet très divergents. Mais au-delà des questions techniques qui ont été au centre de l'opposition, le principe de précaution, le cadre normatif qui devait sous-tendre le protocole, est probablement l'élément divergent principal. Le principe de précaution veut que «l'absence de certitude scientifique ne peut seul justifier de retarder des actions destinées à éviter des dommages envers l'environnement potentiellement importants ou irréversibles»¹.

Mené par le Canada, le *Groupe de Miami* regroupait lors des négociations le Canada, les États-Unis, l'Argentine, l'Australie, l'Uruguay et le Chili, tous des pays producteurs d'organismes vivants modifiés (OVM). Ce groupe défendait la position la plus extrémiste contre le Protocole sur les risques biotechnologiques : le libre marché des OVM, aucun étiquetage obligatoire, pas d'obligation d'informer les pays importateurs des OVM contenus dans les produits exportés, aucune inclusion du principe de précaution. Ainsi, ce groupe défendait la position selon laquelle l'absence de données scientifiques sur les conséquences de la commercialisation des OVM justifie le fait qu'on ne pose pas d'entrave au libre commerce des OVM. Le groupe entendait convaincre les autres parties de la pertinence de traiter de la commercialisation des OVM à l'OMC ou dans d'autres fora plutôt que dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique (CDB), où le cadre normatif est très différent de celui de l'OMC et où les États-Unis n'ont pas le même poids (les É.-U. ne sont pas partie à la CDB).

Ce groupe définit le problème des OVM essentiellement en termes économiques. Au Canada, les négociations dans le dossier du Protocole de Cartagena sont entre les mains du Ministère des affaires étrangères et du commerce international et du Ministère de l'agriculture et de l'agro-alimentaire. La question des OVM est traitée comme un problème commercial plutôt qu'un problème environnemental, ce qui explique l'insistance à vouloir en traiter à l'OMC, un forum plus sympathique au commerce qu'à la protection de l'environnement.

Un Protocole de Cartagena fort n'était pas souhaitable pour le Canada parce que cela aurait porté un coup très dur à l'industrie semencière et agro-alimentaire. L'industrie canadienne de la biotechnologie agro-alimentaire est déjà privée de l'important marché que constitue l'Union européenne pour ses produits car cette dernière a adopté une réglementation très stricte concernant l'importation d'OVM. De plus, un accord fort basé sur le principe de précaution aurait pu constituer un précédent qui aurait pu affecter non seulement les producteurs de céréales, mais également les producteurs de boeuf. Un accord qui reconnaîtrait le principe de précaution aurait justifié une telle mesure de la part de l'Union européenne et aurait entraîné de sérieuses pertes non seulement pour les semenciers et céréaliers canadiens, mais également pour les éleveurs et exportateurs de viande bovine.

L'Union européenne fut le principal adversaire du *Groupe de Miami* dans les négociations. Les pays qui en sont membres réclamaient l'étiquetage obligatoire et l'inclusion du principe de précaution. Ils ont d'ailleurs déjà mis en vigueur des législations rendant obligatoire l'étiquetage des OVM ainsi que la séparation des céréales contenant des OVM des autres céréales. De plus, l'UE refuse de sévir contre les États membres qui interdisent l'entrée de produits issus du génie génétique sur leur territoire. L'Autriche a interdit l'importation d'OVM et le Ministre de la sécurité alimentaire du Royaume-Uni a annoncé en 2000 que les restaurants de restauration rapide seraient tenus d'informer leurs clients si leurs produits contiennent des OVM.

¹ Le Prestre, Philippe, 2002, «Les politiques de l'environnement : les difficultés de la coopération internationale», dans Philippe Tronquoy (dir.), *Enjeux et politiques de l'environnement*, Paris, Cahiers français de La documentation Française, p. 81.

L'Union européenne fait face à une mobilisation populaire beaucoup plus importante qu'en Amérique du Nord. Plusieurs producteurs et distributeurs de produits alimentaires tels que Nestlé, Auchan, Carrefour, Sainsbury et Marks and Spencer ont annoncé il y a déjà deux ans qu'ils élimineraient les OVM des produits qui portent leur marque. La communauté scientifique est également beaucoup plus mobilisée contre les OVM qu'au Canada. Malgré qu'une des grandes multinationales qui produit des OVM, la firme suisse Novartis, soit européenne, les scientifiques européens sont de façon générale en faveur du respect du principe de précaution.

Pour l'Union européenne, le problème des OVM ne se définit donc pas en termes économiques, mais plutôt en termes de santé publique. Le poids de l'inquiétude des consommateurs s'est clairement fait sentir depuis le début de la campagne menée contre les OVM par les ONG environnementales dès 1996. Il demeure que l'Union européenne agit en quelque sorte dans son intérêt national puisqu'elle avait déjà intégré le principe de précaution dans le commerce intra-européen des OGM. De plus, elle a proposé une réglementation sévère sur l'étiquetage et la traçabilité des OGM qui s'appliquera également aux importations vers l'UE.

La question du principe de précaution a également été soulevée lors des négociations en vue de l'élaboration de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POPS – soit notamment le DDT, les BPC, les dioxines et les furannes). Lors de ces négociations, un débat s'est tenu à savoir si on devait inclure dans l'accord une référence au «principe» de précaution (défendue par l'UE et la plupart des pays en développement) ou à une «approche» de précaution (défendue par le groupe JUSCANZ dont fait partie le Canada), la seconde expression étant nettement moins contraignante et évitant l'inclusion du principe de précaution dans le droit international de l'environnement. La convention stipule finalement, sur une suggestion canadienne, que «La Conférence des Parties, tenant dûment compte des recommandations du Comité, y compris toute incertitude scientifique, décide, *de manière précautionneuse*, d'inscrire ou non la substance chimique aux annexes A, B et/ou C, en spécifiant les mesures de réglementation de cette substance» (nous soulignons).

11.2 MISE EN ŒUVRE DU PROTOCOLE DE KYOTO

Malgré une déclaration conjointe sur les changements climatiques en juin 2001 dans laquelle le Canada et l'UE reconnaissent l'existence et la gravité des changements climatiques, ceux-ci se sont fortement opposés dans le cadre des négociations sur les mécanismes de mise en œuvre du Protocole de Kyoto. Le Canada retarde l'entreprise du processus de ratification du Protocole alors que l'UE a annoncé que tous les États membres l'auraient ratifié d'ici le 1^{er} juin 2002. L'UE a invité le Canada à faire de même mais ce dernier doit composer avec une multitude de parties, dont les gouvernements des provinces, qui sont très réticentes à voir le Protocole de Kyoto ratifié par le Canada.

Pourtant, à Rio, le Canada s'est engagé à stabiliser les émissions de gaz à effet de serre (GES) au niveau de 1990 en 2000 et fut un des premiers États à ratifier la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Les libéraux durant la campagne électorale de 1993 avaient promis de réduire le CO₂ de 20% du niveau de 1998 en 2005. Mais au lieu de diminuer de 20%, les émissions canadiennes ont plutôt augmenté de 20% depuis dix ans (Le Devoir, 13 avril 2002).

Depuis 1995, le Canada s'est joint à une coalition d'États «bloqueurs», le groupe JUSCANZ (Japon, États-Unis, Canada, Australie, Nouvelle-Zélande). Ce groupe a défendu l'adoption de mécanismes de souplesse les plus permissifs possible. Il s'agit de divers mécanismes d'application du protocole qui visent à éviter la réduction nette des émissions de GES en remplaçant ces réductions par des activités de développement qui contribuent au développement «propre» des pays en développement (dont des projets de développement d'énergie nucléaire), par l'échange de permis d'émettre des GES, et par la comptabilisation des activités de boisement et de gestion des écosystèmes agricoles et forestiers

dans les efforts de réduction des émissions (les végétaux en croissance constituant des «puits» absorbant le carbone).

Lors des négociations sur ce sujet à la sixième Conférence des parties tenue à LaHaye en novembre 2000, le Canada, les États-Unis et certains autres pays ont défendu un recours maximal à ces mécanismes alors que d'autres groupes de pays comme l'Union européenne, les petits États insulaires ou le G-77/Chine défendaient la limitation du recours à ces mécanismes. En mars 2001, les États-Unis ont affirmé qu'ils ne ratifieraient pas le Protocole, car ses dispositions seraient nuisibles aux intérêts économiques américains. Le retrait des États-Unis a eu pour effet de déstabiliser la position de certains pays, en particulier du Canada, du Japon et de l'Australie, et de mettre en péril l'existence même du Protocole. C'est donc dans un contexte pour le moins tendu qu'un consensus fut néanmoins dégagé à la seconde session de la sixième Conférence des parties à Bonn en juillet 2001 et ce grâce aux compromis importants que firent les parties. Ce compromis fut finalisé à Marrakech en octobre 2001 lors de la septième Conférence des parties.

Producteur d'énergie fossile et deuxième plus grand émetteur de GES par habitant, le Canada est soumis à des contraintes particulières étant donné son mode de développement économique et ses liens étroits avec les États-Unis. Il semble osciller dans ce dossier entre un rôle de médiateur international et la poursuite de ses intérêts économiques immédiats. En effet, depuis la fin des années 1980, le Canada s'adonne à un difficile numéro d'équilibriste, tentant de naviguer entre une image environnementale progressiste et la protection de ses intérêts économiques et commerciaux. Il sort toutefois des dernières négociations sur les changements climatiques avec une image internationale en matière d'environnement largement entachée.

L'Union européenne, au contraire, a adopté très tôt des mesures pour contrer les émissions de GES, ce qui l'a en quelque sorte contrainte à négocier des normes internationales équivalentes ou supérieures à ses propres normes internes. Ainsi, tout au long des négociations sur les mécanismes de souplesse du Protocole de Kyoto, l'UE a lutté en faveur d'une souplesse minimale dans la mise en œuvre du Protocole. Si le Canada a cédé sur l'inclusion du nucléaire dans les projets pris en compte au bénéfice du mécanisme pour un développement propre (MDP), l'UE a cédé sur la question des «puits» de carbone (dont elle est cependant arrivée à modérer la portée). Les deux parties sont également arrivées à un compromis sur le cadre juridique devant régir les sanctions imposées aux États qui ne respecteraient pas leurs engagements.

Enfin, le Québec est la seule province canadienne à être en faveur de la ratification du Protocole par le Canada. Le Québec est de loin la province qui émet le moins de gaz à effet de serre *per capita*. Le développement de l'hydroélectricité, un mode de production énergétique relativement «propre», permet en effet au Québec de limiter ses émissions dans ce secteur d'activité par rapport aux autres provinces. Le ministre québécois de l'Environnement, André Boisclair, s'était rendu à LaHaye en novembre 2000 et à Bonn en juillet 2001 afin de participer à la sixième Conférence des parties à la CCNUCC. Le 16 juillet 2001, l'Assemblée nationale, appuyée par plusieurs ONG environnementales québécoises, a adopté une déclaration unanime en faveur du Protocole de Kyoto et de sa ratification par le Canada.

11.3 DIFFÉRENDS COMMERCIAUX LIÉS AUX MODES DE PRODUCTION

Plusieurs différends commerciaux entre le Canada et l'UE ont pour origine les normes environnementales et phytosanitaires et la gestion de ressources naturelles comprises dans le mode de production. Le plus important de ces conflits, et qui a eu un impact significatif sur les relations

Canada-UE en général, est probablement le conflit sur les pêches qui est survenu en 1995 entre le Canada et l'Espagne².

Ce conflit a pour origine la gestion des stocks de poissons chevauchants la zone de 200 milles des côtes canadiennes, en particulier d'une espèce de turbot appelée le «flétan noir» dont la surpêche a entraîné une diminution dramatique de la population. En 1995, l'UE, insatisfaite du quota de prises admissibles de turbot que l'OPANO lui avait alloué, a fixé unilatéralement un nouveau quota près de six fois plus élevé. De plus, le Conseil de l'UE a rejeté le moratoire de soixante jours sur la pêche au turbot proposé par le gouvernement canadien. À la suite de ces événements, la Garde côtière canadienne a saisi le 9 mars 1995 l'*Estai*, un bateau de pêche espagnol, et a coupé les filets du *Pescamaro Uno* après que celui-ci eut refusé de se retirer de la zone jusqu'à la conclusion des négociations en cours sur la question des quotas de pêche.

En avril 1995, le Canada et l'UE ont conclu une entente pour la conservation et la gestion des stocks de poisson chevauchants prévoyant une surveillance et des inspections accrues, la vérification des agrès et des prises, de nouvelles limites minimales quant à la taille des prises et le volume des prises. De plus, un accord multilatéral a été conclu en 1995 dans le cadre de la Conférence des Nations unies sur le droit de la mer sur les stocks de poissons chevauchants et grands migrateurs. Durant les négociations, le Canada s'est porté à la défense des droits juridictionnels des États côtiers sur les ressources de la haute mer, alors que l'UE s'y opposait. L'accord inclut une «approche de précaution» dans la gestion des stocks de poissons chevauchants et constitue un des premiers accords dans lequel le concept de «précaution» figure.

D'autres cas de différends commerciaux liés aux normes environnementales sont survenus, tels le cas de l'interdiction par la Communauté européenne de l'importation de fourrures d'animaux trappés à l'aide de pièges à mâchoires. En effet, la Communauté européenne a banni l'utilisation de ce type de piège en 1991 (entrée en vigueur en 1995) pour les États membres et le règlement adopté comprenait également une disposition obligeant les pays qui exportent des fourrures vers la Communauté européenne à interdire eux aussi ces pièges ou à appliquer des normes de piégeage non cruel à compter du 1^{er} janvier 1995. Le Canada s'est inquiété de l'impact de cette interdiction sur son industrie de la fourrure et de ses dérivés, dont dépendent entre autres plusieurs communautés autochtones, et a menacé la Communauté européenne de déposer une plainte à l'OMC si la CE ne reportait pas l'entrée en vigueur du règlement jusqu'à ce que des normes de piégeage non cruel soient adoptées à l'échelle internationale. L'UE a différé à quatre reprises l'entrée en vigueur de cette interdiction durant les négociations internationales qui ont mené en 1997 à la signature de l'Accord trilatéral entre le Canada, l'UE et la Russie sur les normes internationales de piégeage sans cruauté.

L'Accord, qui est conforme à la législation européenne, impose des normes de piégeage pour 19 espèces d'animaux capturés pour leur fourrure, pour l'alimentation, pour la lutte contre les animaux nuisibles ou pour toute autre raison. Les parties à l'accord doivent interdire tout piège qui ne répondrait pas à ces normes au plus tard huit ans après la date d'entrée en vigueur. L'accord prévoit également des procédures de test, des définitions, une formation au piégeage, une attestation de piège spécifique par espèce, des directives pour l'utilisation et les champs d'application de tous les types de pièges pour les espèces répertoriées. Il contient également une clause obligatoire pour le règlement des différends³.

Un troisième cas représentatif des conflits entre l'UE et le Canada au sujet de normes environnementales concerne les normes phytosanitaires, un domaine litigieux puisque l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (l'Accord SPS) de l'OMC va à l'encontre du

² Voir *L'intégration européenne : son importance pour le Canada*, Rapport du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères, juillet 1996, section IV.

³ http://www.dfait-maeci.gc.ca/eu-mission/trsign_f.html

principe de précaution et demande à ce que des preuves scientifiques sous-tendent l'adoption de normes phytosanitaires restreignant l'accès à l'exportation. Un de ces litiges est celui sur la réglementation sur l'importation des végétaux de l'UE visant à empêcher l'introduction en Europe du ver *Monochamus*, aussi appelé nématode du pin, par le bois de conifère en provenance du Canada. Cette réglementation, qui est entrée en vigueur en juillet 1993, oblige toutes les importations de bois de conifère du Canada (excepté le cèdre) à avoir été séché au séchoir ou traité à la chaleur afin de s'assurer qu'elles sont exemptes du parasite. Le Canada conteste cette interdiction et a proposé en 2000-2001 un programme de certification qui a toutefois été rejeté par l'UE.

Le cas de l'amiante chrysotile a également fait l'objet d'un différend entre l'UE et le Canada. Dix États membres de l'UE ont fortement limité ou interdit l'utilisation de l'amiante chrysotile, un produit qui représentait des exportations canadiennes vers l'UE de 44 millions de dollars en 1995. Le Canada considère que les interdictions imposées par les membres de l'UE et la Commission ne respectent pas l'Accord SPS car elles ne peuvent reposer sur une évaluation scientifique et qu'elles ne sont pas proportionnelles aux risques présentés par l'amiante chrysotile. Le groupe spécial qui a été formé dans le cadre de l'OMC a cependant statué dans son rapport final que le décret interdisant l'amiante en France était conforme aux accords de l'OMC.

Enfin, le Canada et les États-Unis se sont opposés depuis 1989 à l'interdiction de l'importation de viandes de bœuf produites à l'aide de l'utilisation d'hormones anabolisantes. Ceux-ci, comme dans les autres cas, affirment que cette interdiction est injustifiée car elle ne repose pas sur des études scientifiques. Un groupe spécial de l'OMC a statué en 1997 que l'UE contrevenait à l'Accord SPS de l'OMC et, comme l'UE ne s'est pas conformée, le Canada a pris des mesures de rétorsion qui sont toujours en vigueur.

Ces cas, auxquels s'ajoute celui du colza canola génétiquement modifié (et éventuellement d'autres OGM), illustrent le problème de compatibilité entre les normes environnementales et phytosanitaires et les accords commerciaux. Alors que la plupart des accords multilatéraux élaborés récemment incluent une approche de précaution et que plusieurs parties, dont l'UE, luttent toujours en faveur du renforcement de cette disposition, l'Accord SPS de l'OMC s'oppose à l'approche ou au principe de précaution en cela qu'il requiert que les normes phytosanitaires adoptées par un État soient justifiées par des études scientifiques reconnues⁴. Lors des négociations sur le Protocole de Cartagena sur les risques biotechnologiques, élaboré au sein de la Convention sur la diversité biologique, un des débats centraux fut justement celui sur le statut du Protocole vis à vis des règles de l'OMC. Cette question va se poser de plus en plus fréquemment alors que les accords multilatéraux environnementaux signés depuis 1992 et élaborés dans une optique de développement durable abordent des sujets liés à l'économie et au commerce⁵ et que les forums économiques tels que l'OMC traitent des questions environnementales. De plus, le contexte européen, très sensible à la sécurité alimentaire, n'est pas

⁴ «Pour tenter de corriger d'éventuelles lacunes dans le contrôle de la sécurité alimentaire, rétablir la confiance et protéger la santé du public, l'UE applique de plus en plus le principe de précaution dans la formulation des décisions réglementaires de l'Union. Du point de vue de notre pays, le "principe de précaution", en vertu duquel on devrait interdire un produit risquant d'être nocif (même si les données scientifiques ne sont pas concluantes), devient un obstacle au commerce. Le Canada est plutôt en faveur d'une évaluation des produits à chaque étape de leur utilisation, mais au moyen d'un processus davantage axé sur des données scientifiques» (*Traverser l'Atlantique : Élargir les relations économiques entre le Canada et l'Europe*, Interim Rapport du Comité permanent des affaires étrangères et commerce international, Interim Rapport du Sous-comité du commerce, des différends commerciaux et des investissements internationaux, Juin 2001).

⁵ À titre d'exemple, la CDB s'est penchée à sa sixième conférence des parties en avril 2002 sur le partage équitable des bénéfices tirés de l'exploitation des ressources génétiques et sur les droits de propriété intellectuelle.

favorable au Canada, qui a des normes phytosanitaires moins élevées et qui n'applique pas le principe de précaution⁶.

11.4 COOPÉRATION DANS LA PROTECTION DE L'ARCTIQUE

Les points de convergence entre le Canada et l'UE dans le domaine environnemental sont peu nombreux étant donné leurs approches et leurs positions totalement opposées dans la majorité des dossiers. La coopération dans le domaine de la protection de l'environnement arctique nous apparaît comme étant l'un de ces points de convergence. En effet, décembre 1999, l'UE et le Canada ont adopté une déclaration conjointe sur la coopération nordique, «qui vise à promouvoir la coopération dans le Nord par le biais des échanges d'informations, du dialogue au niveau des experts et de projets communs»⁷. Cet accord vise à promouvoir la protection de l'environnement et d'améliorer la qualité de vie des citoyens qui vivent dans des régions nordiques.

Les thèmes qui seront privilégiés dans cet accord de coopération (qui met également à profit des accords déjà existants) sont⁸ :

- le développement durable, notamment la gestion durable et écologique des ressources naturelles, ainsi que la préservation de la biodiversité;
- la coopération avec les populations autochtones de l'Arctique touchées par les dimensions nordiques des politiques;
- l'échange d'informations et d'expériences opportunes sur les questions environnementales, notamment en ce qui a trait aux changements climatiques et aux polluants chimiques;
- le transfert de technologie écologique efficace dans toute la région de l'Arctique;
- la gestion de la sécurité nucléaire et des déchets nucléaires;
- les enfants et les jeunes du Nord, l'éducation et les échanges d'étudiants, la santé publique;
- l'élargissement de la coopération dans les domaines de la recherche et de l'enseignement supérieur, en utilisant pleinement la potentialité de l'Université de l'Arctique.
- la technologie de l'information et les télécommunications dans la région de l'Arctique.

La Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POPs), un des succès de la coopération internationale environnementale ses dernières années, était également un objectif de l'accord de coopération nordique. En effet, les POPs, même s'ils ne sont pas nécessairement produits ni dégagés dans les pays nordiques, se retrouvent dans la région arctique en raison notamment des courants marins. Ces polluants nuisent à la santé des populations animales et humaines de ces régions, en particulier les populations autochtones (voir la section sur le principe de précaution pour davantage de détails sur la Convention de Stockholm).

⁶ «[...] [L]e Sous-comité est pessimiste quant à nos chances de faire progresser le dossier de la sécurité alimentaire. On a répété à de nombreuses reprises au Sous-comité que la réalité politique imposée par un public craintif avait rendu presque impossible la modification du processus d'approbation afin de le fonder sur les études scientifiques requises» (*Traverser l'Atlantique : Élargir les relations économiques entre le Canada et l'Europe*, Interim Rapport du Comité permanent des affaires étrangères et commerce international, Interim Rapport du Sous-comité du commerce, des différends commerciaux et des investissements internationaux, Juin 2001).

⁷ <http://www.canadaeuropa.gc.ca/canada-eu-b1-f.asp>

⁸ <http://www.canadaeuropa.gc.ca/canada-eu-c-11-f.asp>

Le Canada est d'ailleurs très préoccupé par le sort des populations autochtones et a pris ces dernières années le leadership des questions autochtones dans plusieurs forums (entre autres la CDB). Le Canada fait notamment la promotion sur la scène internationale de mesures qui visent la protection des savoirs traditionnels. Il a surtout introduit, avec la Suède et le Pérou, le concept de partage équitable des bénéfices tirés de l'exploitation des ressources génétiques dans le cadre des négociations sur la Convention sur la diversité biologique (CDB) au Sommet de Rio en 1992. Dans le contexte de la gestion et de l'utilisation durable des ressources génétique, la notion de partage équitable des bénéfices soulève la question des droits de propriété intellectuelle et fait la promotion des demandes des peuples autochtones. Les question autochtones sont donc un dossier pour lequel une possibilité de convergence entre l'UE et le Canada peut être entrevue.

11.5 GOUVERNANCE INTERNATIONALE DE L'ENVIRONNEMENT

Les textes adoptés à Rio en 1992 ont entraîné la création d'institutions internationales telles que la Commission du développement durable (CDD) ou les organes liés aux différentes conventions (conférences des parties, secrétariats, etc.). Près de dix ans plus tard, dans le contexte de la réforme de l'ONU, cette architecture institutionnelle doit être revue, certains considérant notamment que son caractère décentralisé, la faiblesse de ses institutions et les chevauchements inévitables nuisent à la cohérence et, de là, à l'efficacité de la coopération internationale dans le domaine de l'environnement.

De façon générale, le problème lié à la nécessité d'une restructuration des institutions dans le domaine de l'environnement est défini en termes d'efficacité. La réflexion tourne autour d'une amélioration de la coopération et de la coordination des actions des États et des autres acteurs dans le domaine de la protection de l'environnement. Le problème de la gestion des biens en commun est soulevé comme nécessitant une meilleure coordination. La principale cause identifiée de cette inefficacité est la fragmentation institutionnelle engendrée par la multiplication des accords bilatéraux et multilatéraux ainsi que des institutions internationales dans le domaine de l'environnement. Cette fragmentation engendrerait un chevauchement et une duplication des compétences et des actions des différentes institutions.

La faiblesse d'un tel arrangement institutionnel serait aggravée par un manque chronique de ressources ainsi qu'un manque de volonté politique de la part des États. Les décisions issues de ces institutions refléteraient trop souvent le plus petit dénominateur commun et prendraient beaucoup trop de temps avant d'être adoptées, ratifiées, puis mises en œuvre. De plus, un certains nombre d'acteurs clé seraient pratiquement absents du processus de décision, notamment les organisations non gouvernementales et l'industrie, partenaires indispensables de la mise en œuvre des mesures adoptées. En somme, le cadre institutionnel de la politique internationale de l'environnement souffrirait d'incohérence, de confusion, de chevauchement et d'un éparpillement des ressources qui rendent inefficace la coopération internationale.

En mai 2000 à Malmö (Suède), dans le cadre de la séance inaugurale du Forum ministériel mondial pour l'environnement, les ministres de l'environnement ont recommandé que le Sommet mondial sur le développement durable de 2002 procède à l'examen des conditions d'un renforcement de la structure institutionnelle de la gouvernance internationale de l'environnement. La Déclaration de Malmö fait état d'un «manque de cohérence et de coordination entre les institutions et les accords internationaux». Une des solutions préconisées dans cette déclaration est le renforcement du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), associé à l'élargissement et à une plus grande prévisibilité de sa base financière. (<http://www.unep.org/malmo/French.htm>)

En septembre 2000, à Bergen (Norvège), à l'occasion de la huitième réunion informelle des ministres de l'Environnement où une trentaine de pays étaient représentés, le Canada a exprimé son intérêt à voir les questions de gouvernance internationale de l'environnement faire partie des thèmes abordés au Sommet de 2002. Dans le texte préparé pour Bergen, le Canada affirme que les mécanismes de

conformité et d'application des accords multilatéraux sur l'environnement (AME) sont insuffisamment développés, qu'ils nuisent à l'efficacité des accords et qu'il faut «progresser vers un cadre de gestion cohérent et intégré qui permette de relever les défis individuels dans le contexte de l'écosystème mondial». La structure institutionnelle internationale demeure fragmentée et ses composantes ne peuvent bénéficier ni d'appuis politiques, ni de ressources financières suffisantes, ni de mandats précis. En conséquence, le Canada proposait une réflexion sur la restructuration de l'architecture institutionnelle internationale en matière environnementale. Afin de structurer ces discussions, le Conseil d'administration du PNUE créait en février 2001 un Groupe ministériel intergouvernemental (GIM) chargé de produire un rapport sur les faiblesses institutionnelles ainsi que les besoins futurs et les options de renforcement possibles (Décision UNEP/21/ 21).

Plusieurs options ont été proposées afin d'améliorer ou de réformer le système de gouvernance. L'idée de la création d'une Organisation mondiale de l'environnement, un peu sur le modèle de l'Organisation mondiale du commerce, a obtenu la faveur de certains acteurs au cours des discussions. Certains observateurs ont effectivement proposé la création d'une nouvelle organisation mondiale et le Rapport de la présidence française de l'Union européenne sur la gouvernance internationale de l'environnement (décembre 2000) prône justement la création d'une OME, qui pourrait être l'étape ultime d'un processus de renforcement du PNUE. Le document de Bergen présenté par le Canada posait toutefois la question de la volonté politique en faveur d'une meilleure coopération internationale dans le domaine de l'environnement, et ce, dans l'optique d'une réflexion sur la pertinence de la création d'une organisation mondiale de l'environnement (OME). Une telle centralisation de la gouvernance environnementale demeure en effet une option controversée. De nombreux pays sont peu enclins à soutenir l'idée d'une telle organisation dont le mandat, les ressources, le fonctionnement, les impacts et les modalités de construction demeurent imprécis.

Au cours des discussions du Groupe intergouvernemental sur la gouvernance internationale de l'environnement, l'option «OME» semble avoir perdu quasi tout intérêt au profit d'approches moins révolutionnaires et davantage «évolutionnaires». Ainsi, le regroupement des systèmes de gouvernance des conventions (*clustering*) selon leur domaine d'action ou encore selon les fonctions remplies par leurs différents organes fut, un temps, une option qui a retenu l'attention. Mais le rapport final du GIM rend compte de l'atteinte d'un consensus autour d'une troisième option, probablement moins spectaculaire: le renforcement du PNUE et la stabilisation de son financement. En effet, le renforcement du PNUE obtient officiellement la faveur d'une majorité d'États. Déjà à Nairobi, lors du Forum ministériel global du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) en février 2001, les ministres de l'environnement s'étaient prononcés en faveur du renforcement du PNUE en tant que principale autorité mondiale en matière d'environnement.

Bien que certains pays européens, dont la France, se sont prononcés en faveur de la création d'une OME, l'UE et le Canada, dont le ministre de l'environnement préside le Conseil d'administration du PNUE et le Groupe intergouvernemental sur la gouvernance internationale de l'environnement, se rejoignent de façon générale sur la question du renforcement du PNUE. Celle-ci représente d'ailleurs l'un des seuls dossiers dans le domaine environnemental où le Canada n'adopte pas la même position que les États-Unis, qui sont plutôt en défaveur d'un renforcement du PNUE. Les questions institutionnelles s'avèrent donc un des enjeux où la coopération transatlantique est la plus fructueuse.

11.6 POSITION COMMUNE DES PAYS DE LA COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE (UNECE)

Lors du sommet ministériel régional en vue du Sommet mondial sur le développement durable (SMDD) qui s'est tenu les 24 et 25 septembre 2001 à Genève, les représentants des pays européens et nord-américains ont adopté la *Déclaration ministérielle pour le SMDD* qu'ils présenteront à Johannesburg. Ces pays reconnaissent les efforts qu'il reste à accomplir au sein même de leur région,

autant sur le plan environnemental que social. Ils ont reconnu leurs responsabilités et le rôle majeur qu'ils avaient à jouer au plan international pour que soit atteint, par des actions concrètes, un développement durable. Depuis la session spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies de 1997 sur la revue des engagements pris à Rio, leurs efforts ont principalement porté sur l'élimination de la pauvreté et la transformation des habitudes de consommation et des modes de production. Ils s'engagent à poursuivre leur action et ajoutent de nouvelles priorités telles la conservation et la gestion durable des ressources naturelles, l'environnement et santé, la mondialisation en faveur d'un développement durable, l'amélioration de la gouvernance et les processus démocratiques à tous les niveaux, l'éducation, la science et la technologie. Ils admettent que le financement du développement durable sera une préoccupation cruciale et conjointe dans tous leurs engagements.

Voir <ECE/AC.22/2001/4/ Rev.1>, sur le site du SMDD:

http://www.johannesburgsummit.org/web_pages/european_regional_preparatory_process.htm

Annexe 12

AIDE AU DÉVELOPPEMENT

Annexe 12

POSITIONS CANADIENNES, AMÉRICAINES ET EUROPÉENNES DANS LE CADRE DU SOMMET DE MONTERREY SUR LE FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT ET DU SOMMET DE JOHANNESBURG SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

1-SOMMET DE MONTERREY SUR LE FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT (MARS 2002)

Positions du Canada⁹ :

- Développer des stratégies locales de développement (E-U)
- Meilleure coordination entre pays donateurs et pays en voie de développement (PVD) et pays moins avancés (PMA) (UE)
- Axer les démarches sur les résultats
- Renforcer les partenariats de développement (E-U et UE)
- Mettre sur pied le NPDA (Nouveau programme d'aide au développement) (UE)
- Améliorer les politiques nationales des pays développés (E-U et UE)
- Adopter des politiques fiscales et monétaires prudentes (E-U et UE)
- Transparence
- Renforcer le système judiciaire (E-U et UE)
- Donner un meilleur accès aux produits pharmaceutiques ; qu'ils soient plus abordables, y compris les traitements et la recherche
- Lutter contre les maladies transmissibles
- Augmenter la part totale du PNB destinée à l'aide au développement à la hauteur de 0,7% (UE)
- Mise sur pied d'une convention cadre sur le contrôle du tabac
- Intégrer les PVD et les PMA à l'économie mondiale (E-U et UE)
- Ouverture des marchés des pays développés (PD) (UE)
- Mettre fin aux pratiques de subventions pratiquées par les PD (UE)
- Accompagner les pays dans leurs réformes politiques, sociales et institutionnelles (E-U et UE)

⁹ Lorsque les positions nationales d'un État convergent avec celles d'autres États, cette notice est inscrite à la fin de chacune des positions énoncées ; l'absence de commentaires signifie que la position énoncée ne retrouve point d'appui ailleurs. Notons toutefois que malgré que certaines positions des États peuvent à l'occasion converger, il n'est pas dit qu'il existe une divergence quant aux modalités de mise en application des politiques proposées...

Positions de l'Union Européenne :

- Augmenter, d'ici 2006, l'aide public au développement de 0,39% (soit 38 milliards) afin d'atteindre 0,7% de la part totale du PNB européen (le montant actuel verser par l'UE en APD est de 27 milliards) (Canada)
- Réaliser l'agenda de Doha par le développement (Canada)
- Lutter contre la pauvreté
- Gérer de manière durable les ressources naturelles et l'environnement
- Financer le développement
- Améliorer la gouvernance mondiale (Canada et E-U)
- Améliorer le cadre institutionnel international
- S'attaquer à la gestion de l'eau
- S'assurer que les PVD répondent à leur responsabilité quant aux questions démocratiques, aux droit de l'Homme et à la règle de droit, en plus de s'assurer qu'ils favorisent l'établissement d'un environnement macroéconomique adéquat (Canada et E-U)
- Établir de meilleur contact entre les pays donateurs et les PVD (Canada)
- S'assurer d'une bonne gouvernance (Canada et E-U)
- Se coordonner avec les politiques de l'OCDE en matière de développement (*Development assistance committee task force*)
- Offrir une assistance technique en matière d'échange commerciale(Canada et E-U)
- Identifier des biens communs mondiaux
- Réformer le système financier international (USA)
- Assurer une cohérence entre l'OMC, l'ONU et les institutions financières internationales
- Ouvrir le marché européen («*Tout sauf les armes*») (Canada)

Positions des États-Unis :

Thème :«*New compact for development*»

- Augmenter l'aide publique au développement de 50% (de \$10 à 15 milliards) ; le versement supplémentaire de \$5 milliards sera fait de façon bilatérale et non pas versée à des institutions financières internationales (le plan débutera dès l'année fiscale 2004)
- Verser \$30 millions au sein de certaines communautés pauvres du Mexique afin d'enrayer l'immigration illégale
- Augmenter de 20% la contribution des États-Unis à la Banque mondiale (avec l'obligation que cette institution, de même que les autres grands pays donateurs, versent 50% de leur assistance sous forme de dons et non de prêts).
- S'assurer d'une bonne gouvernance ; éliminer la corruption, favoriser les droits de l'Homme et la règle de droit
- Améliorer la santé et l'éducation de la population (Canada et UE)
- S'assurer d'une mise en place de politiques économiques favorisant le secteur privé ; ouverture des marchés ; politiques budgétaires soutenables.(Canada et UE)
- S'assurer d'une meilleure gestion des fonds dont fait usage la Banque mondiale lors des prêts (UE)

2-SOMMET DE JOHANNESBURG SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE (AOÛT 2002)

Positions du Canada¹⁰ :

5 principaux thèmes :

1. Mettre l'emphasis sur la santé et l'environnement
 2. Mettre l'emphasis sur l'innovation et les partenariats
 3. Mettre l'emphasis sur les collectivités durables
 4. Mettre l'emphasis sur la «gérance» et la conservation
 5. Instaurer une gouvernance internationale de l'environnement
- Réduire la pauvreté par des programmes qui renforcent la capacité de développement qui passent par l'amélioration de la qualité de l'environnement et de la santé humaine (E-U et UE)
 - Renforcer les connaissances scientifiques (UE)
 - S'assurer d'une bonne gestion des produits chimiques
 - Favoriser un engagement accru du secteur privé et des collectivités locales
 - Assurer l'avenir des océans et de la pêche (E-U)
 - Assurer la sécurité alimentaire et la durabilité environnementale (E-U)
 - Améliorer l'utilisation énergétique ; l'accès à des services énergétiques sûrs, abordables et fiables (E-U et UE)
 - Avoir un accès à l'eau douce et porter attention à son utilisation et à sa gestion (E-U et UE)
 - Mettre fin à la marginalisation de l'Afrique (UE)
 - Mobiliser les collectivités locales afin de permettre un meilleur échange communicationnel
 - Avoir, comme base des politiques, des principes scientifiquement objectifs reposant sur des connaissances traditionnelles.
 - Renforcer les liens entre les communautés scientifiques (UE)
 - Mobiliser les partenaires ; en particulier le secteur privé et s'assurer que celui-ci ait une participation effective (E-U)

Positions de l'Union européenne :

6 principaux thèmes :

1. Environnement et santé
2. Environnement et développement
3. Gouvernance environnementale effective au niveau national et international
4. Renforcement des règles et des normes mondiales afin de revitaliser et de circonscrire l'engagement politique
5. Faire du commerce un outil de croissance pour les pays pauvres
6. Accroître l'APD

¹⁰ Il est à noter que le Canada et les États-Unis se sont joints à l'Union Européenne pour faire bloc commun en vue des positions à adopter lors du sommet (le groupe régional est mieux connu sous le nom du United Nations Economical Community for Europe (UNECE).

- Protéger la base de ressources naturelles du développement économique
- Faire le lien entre pauvreté et environnement
- Favoriser un contexte de globalisation-mondialisation durable
- Favoriser une coopération stratégique pour la gestion de l'eau (Canada et E-U)
- Favoriser une coopération stratégique pour la gestion énergétique (Canada et E-U)
- Mettre sur pied le NPDA (Nouveau programme d'aide au développement) (Canada)
- Favoriser l'intégration des besoins économiques, sociaux et environnementaux dans l'implantation des programmes de développement
- Fournir des ressources financières suffisantes pour la mise en application des divers programmes
- Avoir des structures de gouvernance adéquates (niveau national, régional et international)
- Renforcer l'UNEP en terme financier et politique
- Donner la priorité au processus d'adhésion des États au Forum ministériel mondial de l'environnement
- Favoriser le transfert technologique, le soutien éducationnel et favoriser les arrangements institutionnels
- Donner la priorité aux enfants et autres groupes vulnérables
- Avoir le principe de précaution et de prévention (sans contradiction avec une approche scientifique)
- Regrouper les diverses recherches faites dans le domaine de la santé et de l'environnement (Canada et E-U)
- Échanger l'information sur les mesures nationales prises par les membres du G8
- S'assurer que l'UE ratifie l'Accord de Kyoto avant le Sommet de Johannesburg
- Encourager les autres membres du G8 pour faire de même
- Ne pas renégocier l'Agenda 21 de RIO

Positions des États-Unis :

3 principaux thèmes :

1. Protéger l'environnement
2. Favoriser le développement économique
3. Favoriser le développement social

5 éléments clés :

1. Éducation, science et technologie
2. Institutions fonctionnelles
3. Accès à l'information
4. Participation des intervenants
5. Accès à la justice

7 secteurs clés en vue du Sommet :

- 1.Santé (Canada et UE)
- 2.Énergie (Canada et UE)
- 3.Eau (Canada et UE)
- 4.Éducation
- 5.Forêts
- 6.Océans et rives (Canada)
- 7.Sécurité alimentaire ; agriculture durable ; développement durable (Canada)

- Favoriser les initiatives volontaires
- Avoir des AME (Accords Multilatéraux sur l'Environnement) adéquats
- Favoriser la bonne gouvernance ; libre marché, institutions adéquates et règle de droit.
- Avoir des politiques économiques raisonnables
- Avoir des institutions démocratiques (ou des engagements qui vont en ce sens)
- Respecter les droits de l'Homme (incluant le droit au développement)
- Respecter l'égalité des sexes
- Avoir des politiques de marché
- Favoriser le partenariat public/privé (Canada)

Annexe 13

DOSSIER CULTUREL – DONNÉES COMPLÉMENTAIRES

Stephen Clarkson, « Fearful Asymmetries: The Challenge of Analyzing Continental Systems in a Globalizing World », *Canadian-American Public Policy*, n° 35, septembre 1998.

Nicholas Gianaris, *The North American Free Trade Agreement and the European Union*, Westport (Connecticut), Praeger, 1998.

Randall, « Managing Trilateralism », in *NAFTA in Transition*, p. 45 (traduction). Stephen Randall et Herman Konrad (éd.), *NAFTA in Transition*, Calgary, University of Calgary Press, 1995.

Gavin Boyd (éd.), (R.-U.) *The Struggle of World Markets: Competition and Cooperation between NAFTA and the European Union*, Cheltenham Edward Elgar, 1998, en part. John Dunning, « Re-energizing the transatlantic Connection », et Stephen Blank et Anne Taillandier, « Atlantic Interdependencies and Free Trade ».

Thomas Duesterberg, « Prospects for an EU-NAFTA Free Trade Agreement », *The Washington Quarterly*, printemps 1995, p. 71-82.)

L'Amérique du Nord et l'Europe communautaire: Intégration économique, intégration sociale?, Dorval Brunelle et Christian Deblock (éd.), Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 1994, constitue un ouvrage comparatif utile.

Rapport final du Groupe de travail sur la politique culturelle au XXI^e siècle, Conférence canadienne des arts, juin 1998 (version électronique disponible à <http://www.culturenet.ucalgary.ca>).

David Long, « Canada-EU Relations in the 1990s », dans Fen Osler Hampson et Maureen Appel Molot (éd.), *Canada Among Nations: Leadership and Dialogue*, Toronto, Oxford University Press 1998, 1998, p. 199 (traduction).

Comité permanent des Affaires étrangères, *L'intégration européenne : son importance pour le Canada*, Ottawa, juillet 1996.

Ouvrir des portes sur le monde : priorités du Canada en matière d'accès aux marchés internationaux, 1998.

Conference Board du Canada, *Strengthening Canada-European Business Relations*, rapport no 203-97, juillet 1997.

* *Le Canada et l'Union européenne : documents utiles*, Gouvernement du Canada, <http://www.canadaeuropa.gc.ca/canada-eu-c-7-f.asp>, mis à jour le 15 février 2002.

* *Le Canada et l'Union européenne : documents utiles*, Gouvernement du Canada, <http://www.canadaeuropa.gc.ca/canada-eu-c-7-f.asp>, mis à jour le 15 février 2002.

ⁱ « Six États s'associent en Asie centrale », *Libération*, 17 juin 2001, p. 8.

ⁱⁱ Grimmet, Richard, *Conventional Arms Transfers to Third World*, Congressional Research Service, 2001.

ⁱⁱⁱ Adams, Gordon et al, *Entre coopération et concurrence; le marché transatlantique de défense*, Paris, Cahiers de Chaillot, 2001, p. 49.